

Rapport d'Activité 2015

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

Une association à l'écoute des autres, Porteuse de valeurs, Dans une dynamique créative et innovante.

ADSEA 17-LP

Siège Social et Administratif:

Direction Générale 5, place Dorléac 17300 ROCHEFORT SUR MER Téléphone : 05 46 88 89 89

Mail: direction-generale@adsea17lp.fr Site internet: www.adsea17lp.fr

Sommaire

1. <u>Le cadre d'intervention:</u>	Page 4
2. <u>La vie associative</u> :	Page 5
2.1 - Les assemblées générales	Page 5
2.2 - Les conseils d'administration	Page 5
2.3 – Réunions de Bureaux	Page 6
2.4 - Les Commissions de Travail	Page 6
3. <u>Le Projet Associatif :</u>	Page 8
3.1 - La place des Administrateurs	Page 8
3.2 - Les représentations sur le département ou en région	Page 8
3.3 - Les relations sociales	Page 8
3.4 - Le travail en interne	Page 8
3.5 - L'activité du siège de l'Association	Page 9
3.5.1 - Activité générale	Page 9
3.5.2- Données comptables et financières	Page 10
3.5.3- Ressources Humaines	Page 13
4. <u>L'activité des services :</u>	
Des services à vocation départementale :	
L'A.E.M.O (Action Éducative en Milieu Ouvert)	Page 16

<u>Pôle Hébergement diversifié MECS</u> :	Page 35
Les axes d'évolution du Pôle hébergement Diversifié	Page 36
La M.E.C.S. (Maison d'Enfants à Caractère Social)À Saint Jean d'Angély	Page 40
L'Hébergement Éducatif pour AdolescentsÀ Saintes	Page 67
Institut d'Éducation Professionnel « Paule Maraux » À Rochefort	Page 92
♣ SAS « Le Transbordeur » à Rochefort	Page 116

1. LE CADRE D'INTERVENTION:

L'Association ADSEA 17-LP reconnue d'utilité publique, parution au J.O du 21 novembre 1997 a pour but :

- « Puisant dans les valeurs humanistes, de s'inscrire résolument dans la lutte contre l'exclusion. Pour ce faire elle peut promouvoir, créer, gérer tout Établissement, Service ou organisme visant à la prévention, au traitement et à l'éducation des enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté,
- d'entreprendre ou favoriser toutes recherches relatives aux problèmes du handicap social, physique ou mental,
- d'apporter son concours à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle des personnes qui lui sont confiées,
- d'intéresser le plus grand nombre de personnes aux activités de l'association. »

En 1955, l'Association « La Protectrice » est reconnue d'utilité publique. Elle y assure, dans le cadre de son activité la gestion de l'Institut Paule MARAUX.

En 1984, l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (l'ADSEA 17) est créée. Elle a pour but de gérer les établissements et les services sociaux et médico-sociaux relevant du cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En 1995, la première décide de la refonte de ses statuts et l'intégration de l'ADSEA 17. La deuxième décide de sa dissolution, avec fusion-absorption par « la Protectrice ».

En 1997, les statuts refondus de la Protectrice ont été approuvés par arrêté du Ministre de l'intérieur et après avis favorable du Conseil d'État, publié au journal Officiel en date du 5 décembre 1997.

L'ADSEA 17-LP est donc créée suite à la procédure de la fusion-absorption, ce qui a permis d'élargir le champ des actions des deux Associations.

En 2009 l'ADSEA 17-LP participe au Conseil d'Administration de l'Association de gestion « Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes ».

L'Association gère sur le Département de la Charente Maritime les établissements et les services suivants :

Établissement	Adresse	Autorisation/Habilitation au titre des
	7.0	articles
		<u>Habilitation en cours de</u> <u>renouvellement</u>
A F.N.4.O.	9, rue de l'Ormeau de Pied	L. 375 à 375-8 du Code Civil
AEMO	17100 SAINTES	(Arrêté n°06-4192 du 11/12/2006)
		Pour des mineurs et jeunes majeurs
		Arrêté n°15-903 du 15/12/2015 au
		titre d'une habilitation à l'Aide Sociale
MECS HEA (Hébergement Éducatif		à l'Enfance L.221 et art. 375 du Code
pour Adolescents)	17100 SAINTES	Civil valide du 01/01/2014 au
		31/12/2028
		Pour des mineurs de 6 à 14 ans
		<u>Habilitation en cours de</u>
		<u>renouvellement</u>
		Autorisation de fonctionnement à
MECS CHANCELÉE		compter du 3 01 2017 pour une durée
		de 15 ans
	La Vergne	Arrêté 98-2815 : article 375 du Code
	17400 ST JEAN D'ANGÉLY	Civil est en date du 3/04/1997
		Pour des mineurs de 6 à 14 ans
		<u>Habilitation en cours de</u>
MECS FOYER PAULE MARAUX		<u>renouvellement</u>
		Autorisation de fonctionnement à
		compter du 16 09 2013 pour une
	29, rue du Port	durée de 15 ans
	17300 ROCHEFORT	L.221 de l'aide Sociale à l'Enfance
		art.375 du Code Civil
		Pour des mineurs de 14 à 21 ans
SAS TRANSBORDEUR		
		Pour des mineurs de 16 à 18 ans

Le siège social de l'ADSEA 17-lp a été autorisé par décision du Conseil Général du 27 avril 2012.

2. LA VIE ASSOCIATIVE:

2.1 - L'Assemblée Générale:

- L'assemblée s'est réunie le 8 juin 2015. L'ordre du jour portait sur l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juin 2014, le rapport moral, le rapport d'activité de 2014, le rapport financier, la certification des comptes, le point sur les projets en cours et les questions diverses.

2.2 - les Conseils d'Administration :

Au nombre de 2 pour 2015 : le 13 avril, et le 10 novembre. Leurs objets ont porté sur différents thèmes : l'actualisation des statuts, les travaux de Chancelée, La pose de la 1ère Pierre de Chancelée, la journée des Sauvegardes, les comptes Administratifs 2014, le projet associatif, les ressources humaines et le mouvement du personnel, la commission sociale, les emprunts à la Caisse d'épargne, l'ouverture de comptes à la Banque populaire et Caisse d'épargne et les fonctionnements des services.

2.3 - les réunions de Bureau :

Ont eu lieu dix réunions des membres du Bureau : les 7 janvier, 16 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 14 septembre, 13 octobre, 10 novembre et le 15 décembre dont les thèmes principaux portaient sur l'activité des services, l'évolution des différents projets de l'Association, les questions de Ressources Humaines, les questions d'actualité et les commissions financières.

2.4 - les commissions de Travail :

Patrimoine et Immobilier :

Membres:	Messieurs BERGERAULT, BREBAN, CHAMBET, MARTIN
Périmètre :	Ensemble de l'actif associatif
Missions:	Gestion des achats, relations avec les occupants, contrats locatifs, placements, gestion du mobilier « meublant » (inventaires, achats), analyse des contrats sécurité et entretien.
Calendrier des rencontres :	Deux fois par an (une rencontre vers juin et une vers décembre). Cette commission se réunie aussi en cas de besoin ponctuel.

Entretien et Travaux:

Membres :	Messieurs BREBAN, CHAMBET, PINEAU,
	TESSIER
Périmètre :	Tout ce qui concerne l'entretien et les travaux
	dans les services.
Missions:	Gestion des contrats d'entretien et de
	sécurité, suivi des projets de travaux.
Calendrier des rencontres :	En priorité, des rencontres sont organisées
	concernant l'Institut Paule Maraux, la Maison
	d'Enfants de Chancelée.

Action Sociale:

Membres :	Madame MOURLON, Messieurs ABOS,
	BRUNETEAU, TORRENT
Périmètre :	Montant de l'enveloppe
Missions:	Aider de façon subsidiaire les projets
	individuels des jeunes suivis par l'ADSEA.
Calendrier des rencontres :	Des rencontres sont organisées avec les
	Directeurs selon les demandes des jeunes.

Santé et Éducation :

Membres :	Messieurs ABOS, COURANT, FRANCAUD, LE
	BOZEC, PINEAU
Périmètre :	La santé et la prise en charge éducative.
Missions:	Réactualiser l'étude (questionnaire santé).
	Organiser l'évaluation externe et suivre
	l'évaluation interne.
Calendrier des rencontres :	Une fois par trimestre.

Contrôle interne de gestion/Activité :

Membres:	Mademoiselle Diane GERMAIN, Messieurs
	MARTIN, TESSIER
Périmètre :	Le contrôle de gestion interne de l'activité des
	établissements.
Missions :	Feuille de route annuelle.
	B.P. et C.A.
	Tableaux mensuel d'indicateurs (usagers,
	personnel, investissement).
	Mise en place du CPOM associatif
Calendrier des rencontres :	Une fois par trimestre.

Ressources Humaines:

Membres :	Messieurs ANDRAULT, MASSICOT
Périmètre :	Administrer, mobiliser et développer les ressources humaines impliquées dans l'activité de l'Association. Participer aux problématiques RH.
Missions :	Comité d'Entreprise Recrutements
Calendrier des rencontres :	Une fois par trimestre.

Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes :

Membres :	Messieurs MARTIN, ABOS, PINEAU
Périmètre :	Participer aux décisions du Conseil
	d'Administration.
Membre	Membres Actifs de l'Association de gestion au
	titre du partenariat (Messieurs MARTIN et
	PINEAU)
Calendrier des rencontres :	Une fois par trimestre.

Prospection et développement :

Membres :	Messieurs MASSICOT, PINEAU
Périmètre :	Développer l'Association.
Missions:	Cibler de nouveaux partenaires, améliorer les
	supports actuels de communication
Calendrier des rencontres :	Une fois par trimestre.

3. LE PROJET ASSOCIATIF:

3.1- La place des Administrateurs.

Le Président et les administrateurs copilotent la réalisation et le suivi du projet associatif.

Le Président copilote le projet associatif.

Enfin, les Administrateurs référents des établissements et services participent régulièrement aux Conseils de Vie Sociale et à des rencontres avec les équipes (A.E.M.O, IPM).

3.2 - Les représentations sur le département ou en région:

En qualité de représentant de l'Association, le Président DORÉ a été désigné comme Personne Qualifiée pour siéger au sein de l'**Observatoire Départemental de l'Enfance en Danger**.

La vie inter associative et les réseaux, ce sont aussi les rencontres régulières organisées par notre mouvement national la **CNAPE**, qui se font autour du délégué régional soit à LIMOGES, soit à POITIERS à raison de deux ou trois réunions par an.

Le chef de service des affaires générales et Messieurs ABOS, MARTIN, PINEAU représentent l'association aux rencontres du directoire de gestion du réseau MDAJA ainsi qu'à toutes les diverses rencontres avec les partenaires du dispositif.

Enfin, le Directeur Général représente l'Association aux diverses rencontres avec les partenaires.

3.3 - Les relations sociales :

Il n'y a pas de nouveau litige prud'homal au cours de l'année 2015.

Les réunions avec les Instances Représentatives du Personnel :

Instance	Nombre de réunions
NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)	6
Comité d'Entreprise	12
Comité d'hygiène	6
Délégués du Personnel	13

Les thèmes traités lors des réunions de Négociations Annuelles Obligatoires sont les suivants : les astreintes, l'annualisation du temps de travail, les transferts d'activité et la mise en place d'un régime de prévoyance de santé.

3.4 - Le travail en interne :

L'équipe de la Direction Générale se réunie au minima deux fois par mois afin de faire un tour de table sur les agendas et le suivi des dossiers. Ces réunions sont pilotées par les cadres salariés de la Direction Générale.

Trois réunions de droit d'expression des salariés se sont tenues sur l'exercice.

Un Conseil de Direction (CODIR) se tient tous les mois pour organiser et structurer la fonction managériale.

Une rencontre institutionnelle : Vœux du président

3.5 - L'activité du siège de l'Association :

3.5.1 - Activité Générale :

Courriers reçus	1069 + factures
Courriers expédiés	834
Réunions au siège	93
Réunions extérieures	23
Kilomètres parcourus	41051
Visiteurs du site internet	39646

Suivi centralisés :

- Comptabilité salaires gestion
- GRH
- Baux locations
- Location des véhicules (flotte)
- Incendie sécurité
- Trésorerie et emprunts
- Évaluation interne et externe
- Autorisations et habilitations

ADSEA 17-LP

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

- Téléphonie fixe et mobile - Outils de la loi 2002-2

- Assurances - Informatique

- Gestion du portefeuille des placements

3.5.2 - Données comptables et financières :

Montant et origine des subventions reçues :

LES SUBVENTIONS ET DOTATIONS RECUES EN 2015

ETABLISSEMENTS	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CONSEIL DEPARTEMENT Réajustement	F.I.R. (fonds d'intervention régional	Hors Département	HOPITAL La Rochelle
DG					
RESEAU ADO 17			50 000,00 €		35 000,00 €
MAISON					
D'ENFANTS	2 100 564,00 €	127 338,00 €			
H.E.A.	1 839 120,00 €				
P.M.	1 182 288,00 €			55 645,91€	
SAS TRANBORDEUR	540 072,00 €			96 222,04 €	
A.E.M.O.	2 133 492,00 €				
TOTAL	7 795 536,00 €	127 338,00 €	50 000,00 €	151 867,95 €	35 000,00 €

Les factures saisies en 2015

Dossiers	Factures	Caisses	
Maison d'Enfants	1 215	447	
D.G	250	-	
Association	86	-	
P.M	634	644	
SAS Transbordeur	207	291	
A.E.M.O	901	-	
H.E.A	1154	841	

Total 2015	4 595	2 223
.010. 2020		

Les résultats comptables et administratifs 2015

Résultats clôture des comptes 2015

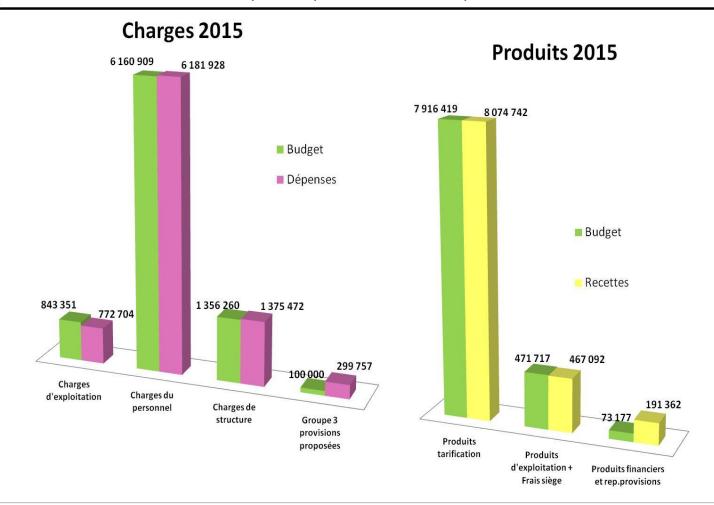
	DG	ME	HEA	SAS	PM	AEMO	TOTAL	
							275	
R+ 2015 hors provision	63 511,70	111 296,65	-67809,84	-24217,59	35 351,63	157 621,68	754,23	
Réajustement dotation globalisée 2,88 %							127	
internat		127 338,00					338,00	
							403	
Résultat provisoire	63 511,70	238 634,65	-67809,84	-24217,59	35 351,63	157 621,68	092,23	
							26	
Réajustement provision CP	1 272,30	16 336,77	8 246,22	482,95	-1 707,09	1 839,01	470,16	
and delegation OFT		4.4.400.07	40.40=00		10 711 00	0.007.04	54	
provision CET		14 483,97	10 185,28		19 711,83	9 887,94	269,02	
provision IFC		26 500 07	26 021 05	5 258,56	11 410,49	66 671,18	145	
•		36 589,07	26 021,05	5 256,56	11 410,49	00 07 1,10	950,35	
prov/fin contrat salarié ou litige							0,00	
prov dépréciation créances							0,00	
provision							99	
travaux/restructuration/informatique	14 088,00	85 450,00					538,00	
							76	
Résultat comptable	48 151,40	85 774,84	-112262,39	-29959,10	5 936,40	79 223,55	864,70	
Amort.compt.diff	793,00						793,00	
							26	
Neutralisation réaj prov cp	1 272,30	16 336,77	8 246,22	482,95	-1 707,09	1 839,01	470,16	
Résultat administratif	48 630,70	102 111,61	-104016,17	-29476,15	4 229,31	81 062,56	102541,86	

Excédent journées ext. (dans le résultat)				24 651	81 398
Déficit journées ext. (=déficit de produits)	30 187	30 256	14 621		

DONT REGULARISATION DOTATION GLOBALISEE					
INTERNAT	127 338				
APMN					
PEAD					
TOTAL	127 338	0	0	0	0

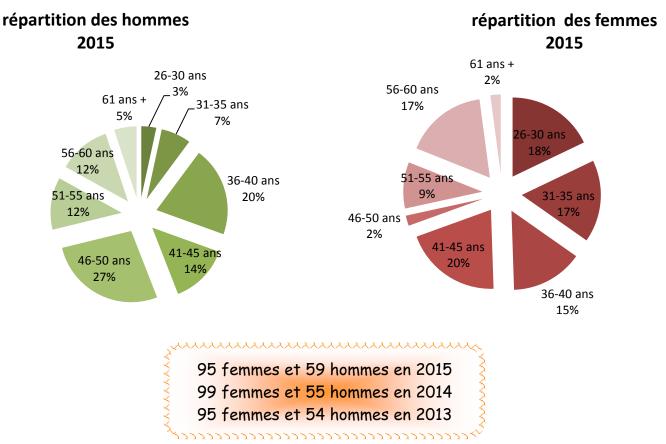
ADSEA 17 LP - CONSOLIDATION CA 2015

(hors compte associatif et MDAJA)



RESULTAT ADMINISTRATIF 2015

3.5.3 - Ressources Humaines :



EGALITE HOMME / FEMME année 2015

catégorie		effectif	Nombre embauche	Nombre Type moyen contrat d'heures 31/1		at au	Nb de promotion	Durée de travail CDI		Age moyen	Ancienneté associative	Rém moyenne
professionnelle	sexe	au 31/12	en CDI dans l'année	de formation/ an/salarié	CDI	CDD	dans l'année	Temps plein	Temps partiel	des pers en CDI	moyenne au 31/12 CDI	annuelle au 31/12 CDI
"Non Cadre"	F	78	4	1001.50	67	11	2	56	11	41.42	10.81	1773.08
Non Caure	н	53	2	961.00	47	6	2	41	6	46.36	10.57	1703.49
"Cadre"	F	17	2	522.50	17	0	0	10	7	48.06	18.06	2805.56
Caure	н	6	0	70.00	5	1	0	5	0	49.80	18.20	2950.00

1% logement

L'Association cotise au 1% logement auprès de « mieux se loger - solendi ».

Cette année, deux salariés ont bénéficié d'une aide, un salarié est en attente d'une décision et 3 salariés ont bénéficiés d'un conseil en financement.

Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

L'association adhère à l'OETH, collecteur de la branche dans le cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

L'Association présente un effectif assujetti de 126 ETP et un taux légal de 6%, soit 7 unités légales. L'Association emploie 1.49 unités. La cotisation 2015 s'élève à 15 414 €, contre 14 104 € en 2014 pour 2.80 unités.

RECAPITULATIF PAR TYPE DE CONTRAT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

					Entr	ées du	perso	onnel sur le	es trois der	nières ann	ées			
					nbr ct	nbr pers			r					
	Γ.		2013	CDD	36	6	5 ren	nplacement	s + 1 attente	e de restruc	turation			
	!		2013	CDI	1	1	1 pro	motion						
	5	<u> </u>	2014	CDD	50			mplacemer						
		CHANCELEE	2014	CDI	3	3				mation de co				
		ᆼ	2015	CDD	53					oîts d'activit				
				CDI	5	5	1 pos	ste vacant+3	3 créations (dont 1 muta	ation) +1 po	ste gelé		
			2013	CDD										
		₽ P		CDI CDD										
	Ļ	RESEAU	2014	CDI										
		8		CDD										
			2015	CDI										
			2012	CDD	25	9	9 ren	nplacement	S					
			2013	CDI	1	1	1 pos	ste vacant						
	:	HEA	2014	CDD	33	11	11 re	mplacemer	nts					
	=	ਜ	2014	CDI										
			2015	CDD	77	21				îts d'activité	5		I	En 2015, 224
	-			CDI	3	3			isoire+2 pos	tes vacants				
			2013	CDD	2	1		ente de réo	rganisation					CDD établis
				CDI CDD	6	1		ste vacant nplacement						pour 49
		DG	2014	CDI	0	1	Tien	пріасептепт				•		
				CDD								personnes		
			2015	CDI										contre 185
			2042	CDD	6	5	1 sur	croit activite	é + 5 rempla	cements			(CDD en 2014
	١,	_	2013	CDI	9	9	4 chg	gt tps travail	+ 2 création	ns postes + 3	3 postes vac	ants		
	}	AEMO	2014	CDD	15	5			é + 5 rempla					toujours
		AE		CDI	3	3			<u> </u>		diminution	de temps		pour 49
			2015	CDD	10	5	9 ren	nplacement	s+ 1 surcro	it activite				nersonnes
				CDD	57	12	8 ren	nnlacement	s+ 5 surcroi	ts activité				personnes. 237 dossiers
			2013	CDI	4	4		ations poste		to detivite				de départs
	,	5	2014	CDD	81	12		•		-12 remplac	ements			ont été
	8	Δ	2014	CDI	4	4				rmation de d				traités dans
			2015	CDD	87	22	20 re	mplacemer	nts+2surcroî	ts activité				l'année 2015
			2013	CDI	4	4	2 pos	stes vacants	+2 promoti	ons				contre 185
ELEE	2013				36			1						en 2014.
CHANCELEE	2014					_	0			3				CH 2014.
	2015	_				Τ,	0			5				58
RESEAU	2014	1												personnes en
	2015													CDD et 6 en
HEA	2013			25	33		1							CDI sont
I	2015							77				3		concernées
	2013	21	ļ											
DG	2014	_	6											par ces
	2015													
AEMO	2014		15		3									
∀	2015		10											
5	2013	-					57		01	4				
PM	2014								81				4	<u>_</u>
		+-												+

ADSEA 17-LP RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

		CDI			
	2015	CDD			
	2013	CDI			
	2013	CDD	23	7	7 fins de CDD
	2013	CDI	3	3	2 démissions + 1 mutation/promotion
⋖	2014	CDD	31	12	10 fins de CDD+3 ruptures anti par salarié
HEA	2014	CDI			
	2015	CDD	75	21	21 fins de CDD
	2015	CDI	3	3	1 licenciement inaptitude+1rupture conv+1 mutation
	2042	CDD	2	1	1 fin CDD
	2013	CDI	1	1	1 rupture conventionnelle
ני		CDD	6	1	1 fin CDD
DG	2014	CDI			
		CDD			
	2015	CDI			
	2010	CDD	3	3	3 fins de CDD
	2013	CDI	5	5	1 depart en retraite+4 démissions
9		CDD	14	6	5 fins de CDD+1 rupture anti par salarié
AEMO	2014	CDI	3	3	1 chmt tps par salarié+1 licenciement inaptude+1 promotion
1		CDD	13	5	12 fins de CDD + 1 rupture CDD commun accord
	2015	CDI			
	2046	CDD	59	13	13 fins CDD +2 fins CDD /salarié+1 fin CDD commun accord
	2013	CDI	9	9	2 reclassemt+1 mut+1 chmt tps +5 licenciements éco+1 dem
_	_	CDD	79	13	13 fins de CDD
₽	2014	CDI	4	4	2 démissions+1 départ retraite+1 rupture conventionnelle
		CDD	89	20	19 fins CDD + 1 rupture CDD commun accord
	2015	CDI	1	1	Mutation provisoire



SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

9 rue de l'Ormeau de Pied - 17100 SAINTES

2: 05 46 93 67 21 - **3**: 05 46 74 33 34

RAPPORT

D'ACTIVITÉ

2015

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DE CHARENTE-MARITIME - LA PROTECTRICE

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

- 1. Présentation du service
- 2. Organisation

DEUXIEME PARTIE

- 1. Données relatives à l'activité (statistiques, tableaux de présentation de l'activité...)
- 2. Organigramme

TROISIEME PARTIE

1. Bilan et Perspective

PREMIERE PARTIE

1. Présentation du service:

Origine du service :

- service créé le 1^{er} avril 1965
- prise en charge de mineurs dans leur milieu naturel, sur décision du Juge des Enfants, dans le cadre des articles 375 et suivants du Code Civil

Objectifs principaux:

- > favoriser le maintien du mineur dans son milieu de vie habituel
- rechercher avec la famille une réponse aux problèmes mis en avant dans la décision
- au-delà des symptômes, faire émerger les problématiques non repérées au préalable et aider à leur résolution si elles constituent un danger pour l'enfant

Capacité autorisée :

620 mineurs (activité prévisionnelle : 800 mineurs)

Origine géographique des nouvelles mesures :

- département 17 : 75.97 %
- > autres : 24.03 % par délégation de compétence du Juge des Enfants du département d'origine ou sa décision directe.

Situation au début de la prise en charge :

Tous les mineurs sont dans leur famille naturelle ou de façon résiduelle confiés à des Tiers Dignes de Confiance, voire à des membres de leur famille ou des établissements.

2. Organisation:

Implanté initialement à La Rochelle, le service a développé des antennes à Saintes, Royan et Montendre afin de rapprocher l'équipe pluridisciplinaire des usagers.

Depuis janvier 2004, une autre antenne est créée à Rochefort avec pour fonction de faire jonction entre les secteurs Nord et Sud pour mieux réguler les flux générant une "liste d'attente". Une autre a été ouverte à Jonzac en 2005, puis à Saint-Jean d'Angély en 2006 et enfin à Marans en 2009.

Le siège du service a été transféré de La Rochelle à Saintes. Cette ville, où se trouve maintenant la Direction, est en position centrale par rapport à l'activité exercée sur la totalité du département et l'implantation de ses différents pôles d'intervention.

La Charente-Maritime est en effet un département à dominante rurale avec des pôles urbains de taille modeste en dehors du chef-lieu La Rochelle. Ceci entraîne une grande disparité dans la répartition des lieux-ressources pouvant compléter l'intervention du service.

Le découpage territorial retenu est celui des Délégations Territoriales mis en place par le Conseil Départemental ; une certaine flexibilité, aux frontières de ces secteurs, nous donne la possibilité de nous adapter aux inéluctables variations de charge.

Il en découle une organisation autour de deux pôles. L'un regroupe à Saintes les trois Délégations Territoriales saintongeaises, l'autre à La Rochelle recouvre celles de La Rochelle-Ré, Pays d'Aunis et Pays Rochefortais. Celle de Royan-Marennes-Oléron est partagée selon les flux entre les secteurs Nord et Sud. L'antenne de Rochefort a pour fonction de pouvoir répondre aux besoins du Nord et du Sud et donc de déplacer ses interventions en fonction des nécessités.

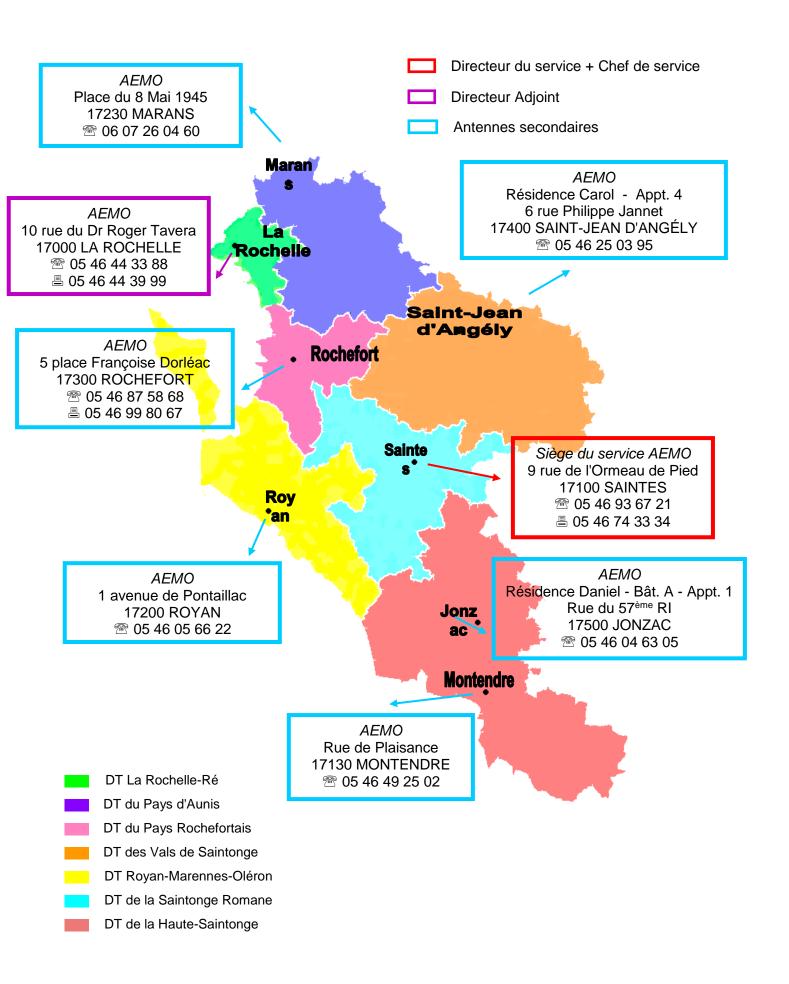
Ces mesures d'AEMO sont décidées par les Juges des Enfants.

Leur financement est à la charge des Conseils Départementaux.

Le budget du service est arrêté par le Président du Conseil Départemental et le Préfet sur proposition de la Direction de la Solidarité Départementale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ces mêmes services contrôlent, a posteriori, les dépenses. Ils définissent, dans un schéma départemental de protection de l'enfance, la nature des besoins et dressent le bilan de l'offre existante. À ce titre, ils déterminent les perspectives de développement de l'offre sociale.

Le service d'AEMO fait partie des réponses à ces besoins et son activité, ainsi que la qualité de ses prestations, font l'objet d'une évaluation.

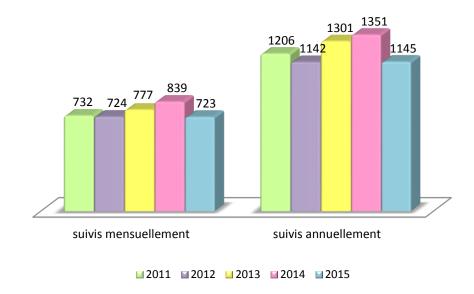
IMPLANTATION DU SERVICE D'AEMO



DEUXIEME PARTIE

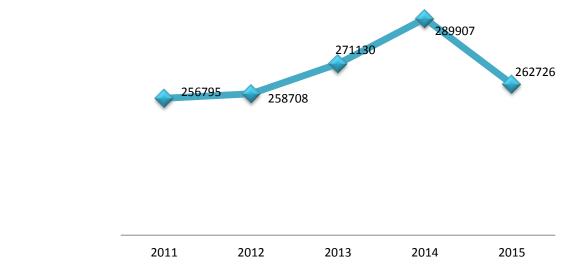
1. Données relatives à l'activité :

Activité :



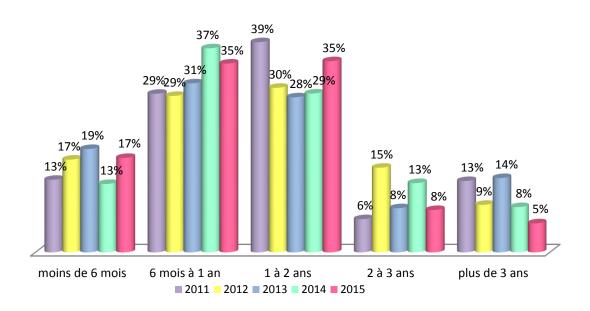
Les chiffres révèlent une augmentation entre 2012 et 2014 par rapport au nombre de mineurs suivis quotidiennement et sur l'année, liée à la création de 96 mesures supplémentaires entre mars et juillet 2013. Un "pic" est observé en 2014 ; une baisse est enregistrée en 2015, qui se rapproche du niveau d'activité de 2012.

Journées réalisées :



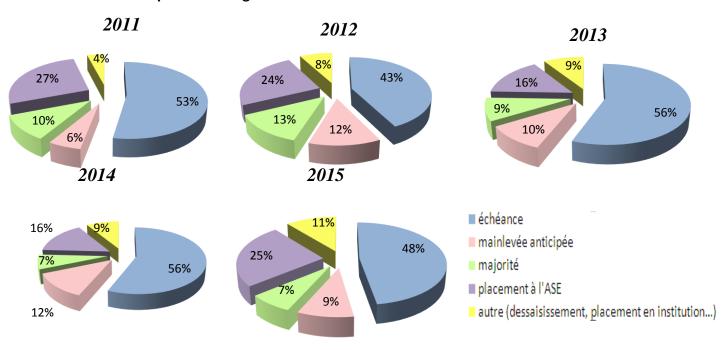
Entre 2010 et 2014, l'activité du service a augmenté de 14,06 %, soit 35746 journées. En 2015, l'activité réalisée est 5,3% inférieure à celle prévue, soit -14674 journées.

Durée moyenne de la prise en charge des mineurs :



On note une hausse sensible des mesures de 1 à 2 ans et une baisse des mesures plus longues.

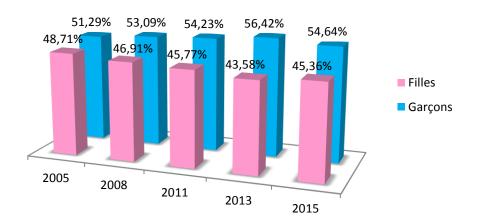
Motif de fin de prise en charge :



Le placement apparait en 2013 comme une orientation en baisse sensible, qui se confirme en 2014. En 2015, le placement revient très sensiblement comme motif de fin de mesure, au détriment de l'échéance "normale" de la mesure, voire de la mainlevée anticipée.

ADSEA 17-LP

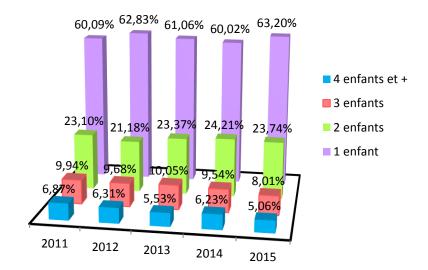
Sexe:



La proportion de garçons reste toujours supérieure, ce qui rejoint les proportions démographiques des mineurs de la région Poitou-Charentes (rapport H/F de 1,06 selon chiffres INSEE).

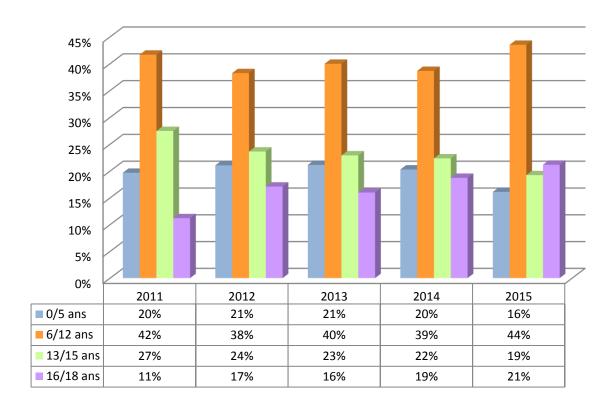
Décompte des familles par rapport à leur nombre d'enfants :

712 familles suivies dans l'année pour 1145 mineurs, soit 1.61 enfants suivis par famille, (1.55 en 2010, 1.76 en 2011, 1.60 en 2012, 1.63 en 2013, 1.65 en 2014).



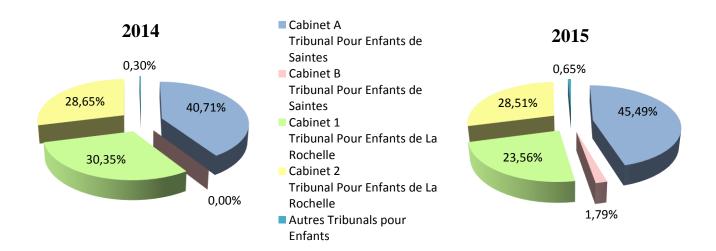
Ainsi, 32 mineurs suivis par éducateur représentaient une moyenne de 16 familles en 1999 ; ils en représentent aujourd'hui 20.

Évolution du nombre de mineurs suivis par tranches d'âge :



Cette rubrique ne nous permet pas d'émettre de tendance susceptible de nous donner des indications sur l'évolution du public de l'AEMO au niveau de l'âge.

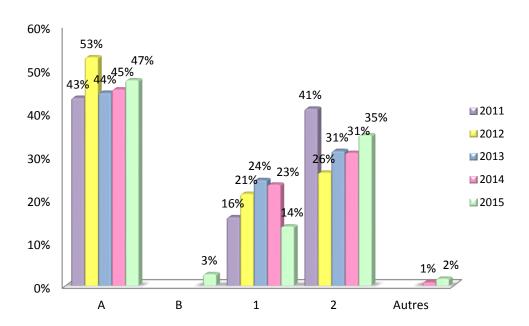
Répartition par cabinet :



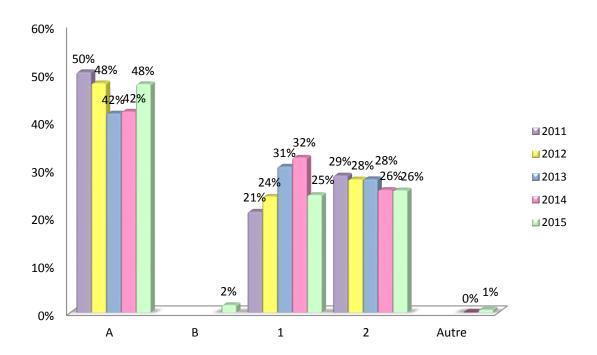
La création d'un 4^{ème} cabinet à Saintes en cours d'année vient modifier la répartition. La part du cabinet 1 de La Rochelle est réduite de 7% par rapport à 2014.

Tranches d'âge par cabinet :

0/5 ans (préscolaire)



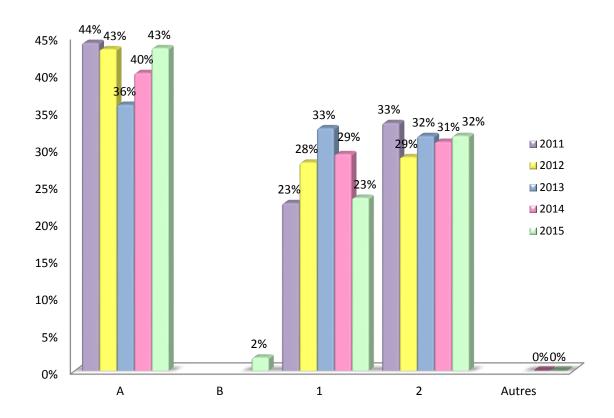
6/12 ans (premier cycle et début secondaire)



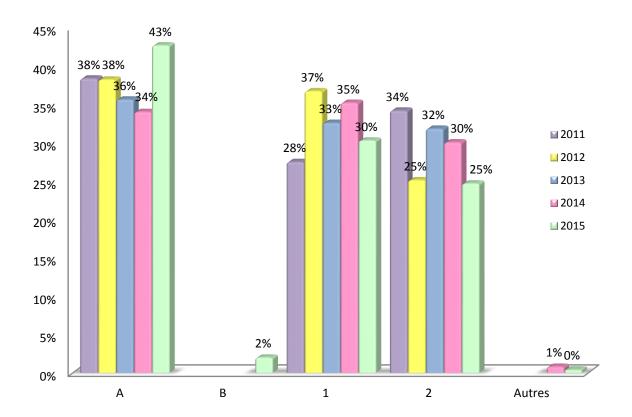
ADSEA 17-LP

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

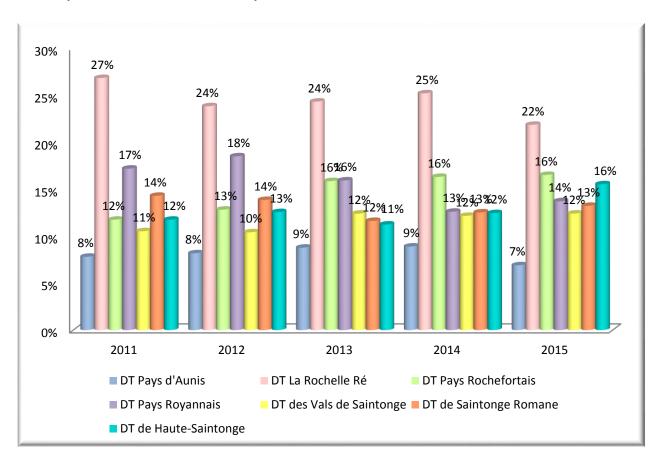
13/15 ans (début adolescence)



16/18 ans (sortie de l'obligation scolaire)

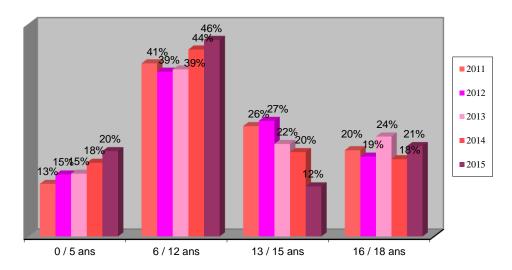


Répartition des mineurs suivis par DT :

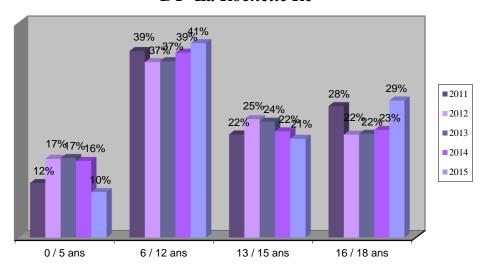


Répartition par DT des tranches d'âge :

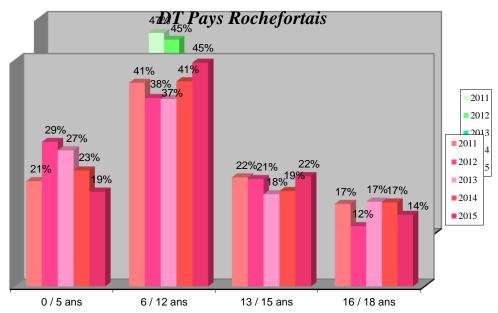
DT Pays d'Aunis



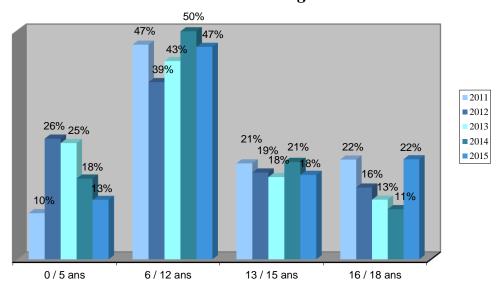
DT La Rochelle Ré



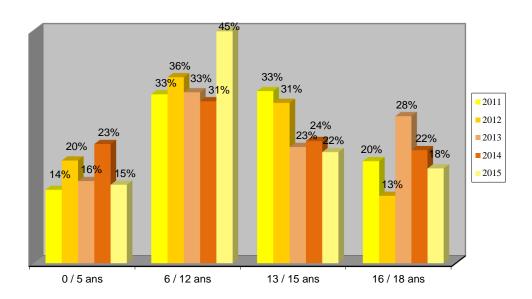
DT Pays Royannais



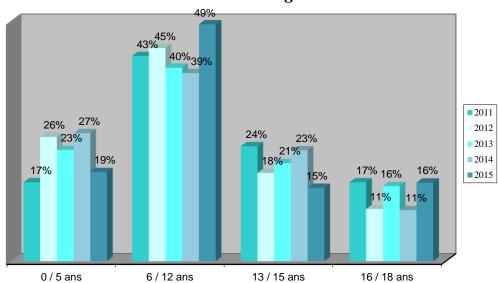
DT Vals de Saintonge



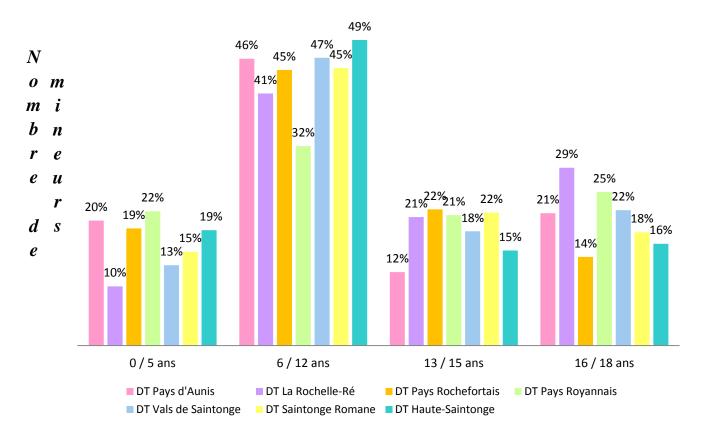
DT Saintonge Romane



DT Haute-Saintonge



RÉCAPITULATIF (vue d'ensemble des tranches d'âge par DT par rapport au nombre de mineurs suivis annuellement) :



Observation:

On observe que la tranche d'âge des 13-15 ans est proportionnellement celle pour laquelle nous intervenons le plus, celle des 0-5 ans étant celle pour laquelle nous intervenons le moins.

2. Organigramme:

ORGANIGRAMME DU SERVICE AEMO

Siège administratif : Saintes SAINTES Carine FERRÉ, Sophie MEERSCHAUT, Cédric PELLEN, Lucette SAGNAT Psychologue (secteur Saintes, Saint-Jean d'Angély, Royan) ROYAN ST-JEAN D'ANGÉLY Isabelle PROST Xavier CORRAND Delphine LEVEAU Céline COURIVAUD Véronique PARTHONNAUD Directeur: Jean-François GABORIT ROCHEFORT (05.46.93.67.21 ou 05.46.44.33.88) Morgane BARRÉ Directeur Adjoint : Franck JEANNIN JONZAC Psychologue Stéphanie CHARRON (05.46.44.33.88) Magali FOURMONT Isabelle COHIER Emmanuel COLLARD Chef de service : Evelyne BAQUEY Emmanuelle MINUZZI (05.46.93.67.21) Psychologue. Mélodie SÉGUIER Secrétaires : Jennifer BRUN, Élodie CAILLAUD, Éva RENAUD David VANNIER-BIDON Nelly CHEVALIER MONTENDRE Sabine CHASSIN Psychologue MARANS Christophe OLINET Céline MARTIN Grégory DEL VACQUE Cécile GOURSAUD LA ROCHELLE Denis BILHEU, Jessie BRESTEAU, Philippe DESBORDES, Olivier GODEFROY, Catherine HISLEN, Audrey MOUDEN, Véronique SOULAT

TROISIEME PARTIE

1. Bilan et Perspective:

Quelques faits saillants remarqués :

En matière de ressources humaines :

Mouvements de personnel

- ✓ Fin du congé sans solde et retour de Madame Jennifer BRUN, secrétaire à Saintes, en septembre 2015. Mademoiselle Soline CHIVOT termine son remplacement pour intégrer une école de travail social.
- ✓ Après le remplacement de Madame Magali FOURMONT en maternité, Madame Géraldine CAUSSE poursuit son activité jusqu'en octobre.
- ✓ Arrêt maladie de Madame Sylviane SABAUT, remplacée par Madame Nany SAULAY de janvier à juin.
- ✓ Il faut noter que le service accueille régulièrement des stagiaires, essentiellement éducateurs spécialisés en formation. En 2015, 3 étudiants éducateurs spécialisés ont participé à l'activité de notre service : Madame Amélie DENIS à Rochefort, Madame Mélanie POGUT à La Rochelle, Madame Laura BOURGAUD à Rochefort, ainsi qu'une étudiante psychologue : Madame Céline LAPREE.

Formation

- ✓ Formation à l'Intervention Systémique, 1^{er} et 2^{ème} cycle, de Madame Audrey MOUDEN, éducatrice spécialisée, à FORSYFA (La Rochelle).
- ✓ Formation à l'Intervention Systémique, 2^{ème} cycle, de Madame Sabine CHASSIN, éducatrice spécialisée, à FORSYFA (La Rochelle).
- ✓ Formation à l'approche systémique de Madame Chloé LORILLARD, éducatrice spécialisée, à FORSYFA (La Rochelle).
- ✓ Formation d'une journée sur site au logiciel Alfa PPJ pour Mesdames Elodie CAILLAUD, Nelly CHEVALIER et Jennifer BRUN, secrétaires.
- ✓ Fin de la formation de Monsieur Cédric PELLEN au CAFERUIS, avec l'IRTS de Poitiers.
- ✓ 9 salariés ont bénéficié de la formation "Maintenir et Actualiser ses Compétences de Secouriste Sauveteur au Travail" (SST) organisée dans nos locaux de La Rochelle par S-FOR.
- ✓ Participation de 10 salariés aux colloques de l'IDEF à Toulouse et à Lille.
- ✓ Participation au CNAEMO pour 2 éducatrices spécialisées, Mesdames Véronique PARTHONNAUD et Stéphanie CHARRON à Narbonne (3 jours) sur le thème "AEMO AED, contrôle social des pauvres ? "
- ✓ Des bilans de compétence ont été réalisés à la demande de Monsieur Denis BILHEU et de Madame Véronique PARTHONNAUD, éducateurs spécialisés.
- ✓ Participation de l'ensemble des salariés à la journée organisée par l'ADSEA 86 et l'ADSEA17-LP sur le thème des "nouvelles parentalités".

Activités

Au-delà de l'action éducative régulière auprès des enfants et de leurs parents, l'équipe éducative de l'AEMO met en œuvre des projets destinés à étayer la relation, en créant un contexte de partage d'une activité, d'un temps de loisir socialisant ; une expérience toujours riche en échanges.

Différentes sorties ont également eu lieu : accrobranche, vélorail à Cozes, base de loisirs, équitation, plage et baignade, ludothèque, VTT, piscine, Antilles de Jonzac, activité vitrail, goûters, pique-niques, repas au restaurant.

Plusieurs intervenants utilisent des jeux de société comme support dans la relation avec les enfants. Les observations qu'ils en retirent donnent beaucoup d'informations sur la personnalité, les compétences et les difficultés des enfants.

Le Lion's Club a financé 3 séjours de vacances pour des enfants du service.

Participation des usagers

La démarche mise en œuvre depuis 2011 n'a pas eu lieu cette année. Elle sera actualisée en 2016.

Déménagement

Nous avons déménagé l'antenne de Royan, sise maintenant 1 avenue de Pontaillac. Ce nouveau local en rez-de-chaussée est plus accessible et moins onéreux.

L'antenne de Jonzac a aussi été transférée dans une résidence (Résidence Daniel) mieux adaptée à notre activité et plus économique.

Nous avons par ailleurs cessé notre recherche pour des locaux moins dispendieux à Saintes : une négociation avec le propriétaire de nos bureaux a permis de réduire le loyer à un niveau compatible avec nos objectifs.

Nous sommes en discussion avec la mairie de Marans pour déménager notre antenne dans un local plus accessible.

Il nous reste à trouver une solution pour une implantation dans l'Île d'Oléron, où nous exerçons en moyenne entre 30 et 40 mesures.

Audit PJJ et Évaluation Interne

Le service a fait l'objet d'un audit de la PJJ en novembre 2014. Différents points ont été travaillés : la fin du suivi des préconisations se fera en juin 2016.

Par ailleurs, nous avons renouvelé la démarche d'évaluation interne ; la première avait eu lieu en 2009.

Travail en commissions

Un groupe de réflexion a effectué une recherche sur le thème : "quand le conflit parental est à l'origine du danger pour l'enfant" - restitution programmée en 2016.

Une autre commission travaille sur la problématique des familles dont un parent présente une pathologie mentale et du travail particulier que cela induit.

Une rencontre a été organisée pour l'ensemble des salariés avec l'UDAF pour une présentation de leurs différentes activités, notamment sur les mesures d'accompagnement budgétaire.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2015

DU POLE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS



Chancelée à La Vergne (ouverture en juillet 2016)



Foyer Paule Maraux



Foyer Pont l'Abbé



Foyer Saintes

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DE CHARENTE MARITIME - "LA PROTECTRICE"

Les axes d'évolution du Pôle Hébergement Diversifié MECS (P.H.D.)

Les mesures et les réorganisations induites par le Schéma départemental 2013-2017 de la protection de l'enfance ont impacté depuis 2014, notre fonctionnement par :

- Une gestion financière:

- L'ADSEA17LP est, pour une durée de 3 ans, engagée dans un CPOM. Une dotation globale lui est allouée annuellement (~8 Millions d'€) pour permettre le financement de la totalité de ses établissements et services,
- Les modalités de prise en charge des enfants accueillis relèvent (depuis janvier 2014)
 d'une facturation différenciée :
 - 1. Prix internat (foyers et sas/hébergement), moyenne 230 €uros
 - 2. Prix APMN, moyenne 111 €uros
 - 3. Prix PEAD, moyenne 57 €uros
- Jusqu'alors, le fonctionnement reposait sur une facturation unique à la place, quelle que soit la modalité d'accompagnement mise en œuvre.

Un nouveau modèle de direction :

Amenée à s'adapter à la commande départementale, l'ADSEA17LP a conduit une démarche de redimensionnement de tout ou partie de ses trois dispositifs d'hébergement; prestations, capacités d'accueil,..... Au terme de cette démarche, il a été retenu, dans un souci de gestion optimisée, de plus grande visibilité et mise en cohérence, de réunir les 3 MECS au sein d'un même « Pôle d'Hébergement » sous pilotage d'une direction unique.

Ainsi, depuis mai 2014, la Maison d'Enfants de Chancelée, l'établissement HEA et l'établissement Paule MARAUX ont été rassemblés au sein d'un **DISPOSITIF D'HEBERGEMENT DIVERSIFIE** permettant d'offrir une palette de services à la personne, enfants et parents. Une directrice et un directeur adjoint en assurent la gestion et le pilotage.

Un accompagnement qui doit s'adapter aux besoins actuels

→ Les rapports d'activité du pôle MECS démontrent une activité importante (sur Chancelée et l'Institut Paule Maraux, plus modérée sur HEA) qui s'est adaptée à la demande d'admissions de jeunes mineurs et majeurs isolés.

Le schéma départemental avait avancé l'accompagnement PEAD en priorité, les trois MECS prennent en charge aujourd'hui sur trois secteurs géographiques du département 17, ce type d'accompagnement ...

- → Le constat d'une dégradation des conditions familiales de nos jeunes accueillis est unanime, avec une précarité des ressources et des liens, la conséquence est une présence importante des enfants et adolescents les week-ends et pendant les vacances scolaires.
- → Pour les deux MECS d'adolescents, nous devons faire face à une augmentation des addictions (toxicomanie et alcool), fait de société, certes, mais qui induit à revoir nos fonctionnements intra et extérieur à notre environnement: le partenariat avec les centres de soins, préventions et les commissariats est un lien précieux.
 - Le développement du pôle MECS en lien avec l'association

→ C'est mutualiser les compétences et les ressources humaines :

- Structuration, communication et informatisation du PHD avec les services DG (GRH/Comptabilité/Qualité), développement et harmonisation du pôle « chefs de service, du pôle secrétariat),
- Par les entretiens annuels d'évaluation et de professionnalisation : fiches de poste révisées pour tous les métiers, politique associative de formation, de promotion des compétences en interne (recrutement),

→ C'est concourir aux actions collectives en matière de :

 Formation (inter-établissements/MECS), exemple, la bientraitance, thème central des projets des services ...

(La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle favorise le développement des compétences et doit mieux préparer les salariés à se former).

- A<u>nimation</u> (promouvoir la journée du PHD : participation à une journée de rencontre récréative des 3 MECS, tous les jeunes et services et tous les personnels...); pour rappel, en 2015, rencontre aux Lapidiales (Crazannes)/en 2016, rencontre à Port d'Envaux...
- Partenariat éducatif et de santé : regroupement et partage des conventionnements: exemple, Synergie 17, CLAJH (logement) - Réseau santé... etc.

→ C'est évaluer et réviser nos projets d'établissements MECS :

- <u>Chancelée</u>/St Jean d'Angély (ouverture des nouveaux locaux et installation en juillet 2016) Objectif: évaluer en interne en 2017 le fonctionnement, le projet pédagogique...)
- IPM et SAS /Rochefort : le foyer (en 2016, termine son évaluation interne) et le SAS sont en réécriture de leur projet de service, en cours et toujours en évolution.
- HEA/Saintes: les deux foyers ont fait évoluer leur projet de service en actant leur évaluation interne en 2015: exemple, règlement intérieur, documents de la loi 2002.2 actualisés.

→ C'est tenir compte des axes d'amélioration/projet établissement/évaluation :

o Foyer IPM:

- faire évoluer le projet en développant le thème du droit d'expression des jeunes
- continuer la démarche de rénovation des bâtiments (cour, toiture ...)

O HEA /Saintes:

- contribuer au confort et au bien-être des jeunes (rénovation des chambres, mobilier ...)
- proposer des mini-séjours de rupture

→ C'est promouvoir les idées innovantes en matière d'accompagnement éducatif et réfléchir sur des projets en phase et en lien avec le Schéma départemental

- évolution du projet de service du service SAS de Rochefort, « Transbordeur »: âge, effectif, type d'hébergement: constat et continuité
- réflexion sur l'accompagnement APMN: accompagnement personnalisé en milieu naturel à Saintes et à Rochefort
 - Projet de service commun, planning ... compétences communes...
 - o Accompagnement des mineurs isolés au sein des services APMN...
 - Accompagnement du PEAD (placement éducatif à domicile)

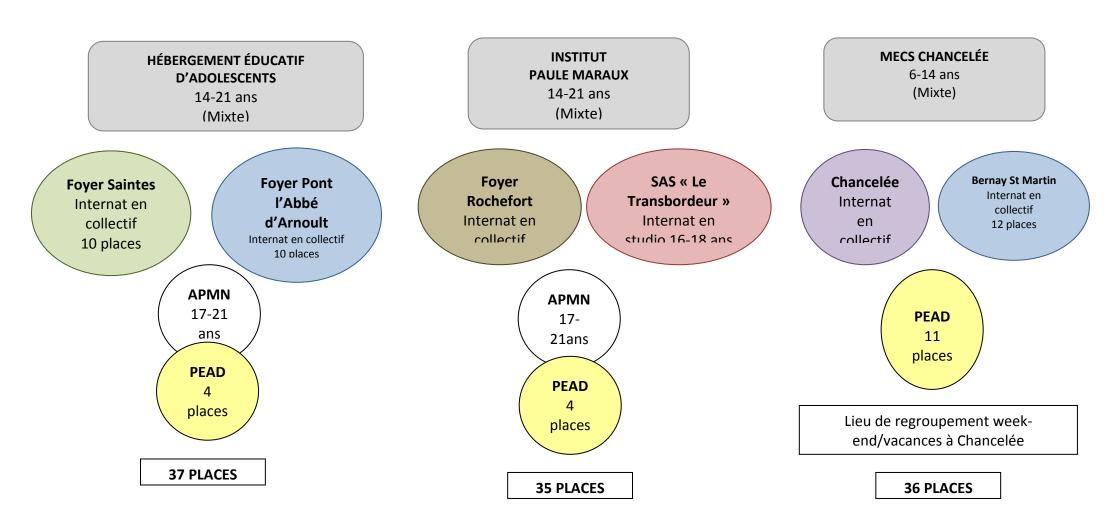
→ réflexion sur les locaux, sur l'environnement:

- o Investissements futurs (travaux...) pour l'IPM à Rochefort, pour le foyer de Gambetta à Saintes (pérennité du site...)
- → Recherche d'un nouveau site géographique et de maisons pour le foyer de Pont l'abbé d'Arnoult...

Des objectifs projetés, des missions dévolues aux prises en charge de l'association ADSEA17-LP, les perspectives en fin d'année 2015 préparent déjà le prochain CPOM en 2017

ADSEA 17-LP

PÔLE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ 6-21 ans 108 PLACES





A.D.S.E.A. 17 L.P.

MAISON D'ENFANTS DE CHANCELÉE 17400 LA VERGNE

<u>Service Administratif</u>: **2** 05.46.32.33.00 / <u>Fax</u>: 05.46.32.60.07

Email: chancelee@adsea17lp.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



OUVERTURE DE LA NOUVELLE MAISON D'ENFANTS EN JUILLET 2016

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

- I. La présentation administrative de la MECS
- II. L'actualité
- III. L'organisation
- IV. Les missions, objectifs, public ciblé

DEUXIEME PARTIE

- I. Les données relatives à l'activité
- II. Le personnel

TROISIEME PARTIE

- I. <u>Points de difficultés</u>:
 - o Enfants sans ressource familiale
 - o L'augmentation du nombre d'enfants par groupe

II. <u>Points de satisfactions</u>:

- o Le projet immobilier
- o Le dynamisme institutionnel
- Les fratries

Les perspectives 2016

PREMIERE PARTIE

I. <u>La présentation administrative de la MECS</u>:

Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire	Tribunal Pour Enfants	Cour d'Appel
de la Jeunesse 33 062 BORDEAUX	1	7

<u>Fonction Principale</u>: **Établissement**

MECS CHANCELÉE

17400 LA VERGNE

<u>Direction</u>: Madame B. HEULLANT, directrice du pôle MECS / Monsieur S. CHIVOT, directeur adjoint

N° FINESS: **170 782 726 177 177 000** CODE CATEGORIE: **177**

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP

5 Place Dorléac 17300 ROCHEFORT № 05.46.88.89.89

@ direction-generale@adsea17lp.fr

Statut juridique : Privé

Président : Monsieur Jean-Claude DORÉ

Directeur Général : Monsieur Olivier LAFON

HABILITATION

CAPACITE: 72 places

DERNIERE DATE D'EFFET:

- Habilitation en cours de renouvellement
- Ordonnance du 2 février 1945 mineurs délinquants 3 avril 1997
- Article 375 du Code Civil mineurs en danger 3 avril 1997

<u>TARIFICATION</u>: Conjointe

PRIX DE JOURNEE PRINCIPAL (INTERNAT): 247,67 €

PRIX DE JOURNEE PRINCIPAL PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE : 61,91 €

<u>CAPACITE INSTALLEE 2014</u>: **37 places** <u>CAPACITE BUDGETAIRE</u>: **11 175 journées**

JEUNES CONCERNES

Age	Garçons	Filles
Minimum à l'admission	6 ans	6 ans
Maximum à l'admission	14 ans	14 ans
Limite de présence	5	17

ORIGINE GEOGRAPHIQUE:

Département Charente-Maritime prioritairement

FORMATION ACCESSIBLE A L'EXTERIEUR

<u>SCOLARISATION</u>: collèges, écoles, lycées et MFR du secteur

II. L'actualité :

La Maison d'Enfants de Chancelée est une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), gérée depuis 1994 par l'ADSEA17 LP.

Pour rappel, depuis 2009, il était réfléchi une restructuration de la MECS de Chancelée dans une logique de redéploiement sur 3 secteurs géographiques distincts (Saintes, St Jean, Jonzac), les autorités, aux fins d'économies d'échelles, ont tranché en faveur de la construction d'une nouvelle MECS Localisée sur la propriété de Chancelée à environ 500 mètres de l'actuel « Château ».

Après la validation budgétaire du Conseil Général du projet et l'accord du permis de construire en septembre 2014.

2015 est marquée par l'appartenance officielle de l'association du terrain (la commune restant propriétaire du château et du parc attenant) et la construction des nouveaux bâtiments.

La cérémonie de la première « pierre » posée, le 1er septembre 2015 a officialisé le démarrage des travaux et programmé une livraison pour courant juin 2016.

Dans l'attente de la livraison des nouveaux bâtiments et pour permettre le maintien de l'activité sur le site de Chancelée, au Château, l'établissement a été reclassé par la préfecture en établissement ERP de 5eme Catégorie pour une capacité de 16 lits (contre 40 lits auparavant) (cf. Plan ci-après).

<u>Capacité d'accueil</u> :

Sur fond de mise en œuvre du schéma départemental 2013/2017, l'activité de la MECS a été modifiée. Ainsi depuis janvier 2014, la structure doit permettre l'accueil :

- En internat de 27 jeunes (contre 22 auparavant)
- En PEAD de 12 jeunes (contre 10 auparavant)

Nota : Cette nouvelle capacité (39 places) ne sera réellement active que lorsque les nouveaux bâtiments de la MECS seront livrés (été 2016). Dans l'attente, la capacité a néanmoins évolué comme suit :

- o 25 places internat
- o 11 places PEAD, soit 36 places transitoirement.

Projet du plan d'ensemble

MAISON D'ENFANTS DE CHANCELÉE



III. <u>L'organisation</u>:

Historiquement accueillis uniquement sur le site de Chancelée, les jeunes confiés sont depuis septembre 2011 (pour la moitié d'entre eux) accompagnés à partir d'un site externalisé situé sur la commune de Bernay St Martin (13 kms au nord de la MECS).

Depuis septembre 2012, la MECS est organisée transitoirement à partir de deux unités de vie proposant chacune de l'accueil et de l'accompagnement diversifiés. Elles sont dotées du même plateau technique de professionnels :

Depuis janvier 2014, les capacités d'accueil avaient été réajustées et jusqu'en aout 2015 :

- Site de CHANCELÉE : 18 jeunes
 - 12 places d'internat
 - 5 places de PEAD (Placement Éducatif A Domicile)
 - 1 place de PFI (Placement Familial Institutionnel jusqu'à extinction)
- Site de BERNAY : 18 jeunes
 - 12 places d'internat
 - 6 places de PEAD (Placement Éducatif A Domicile)

Depuis septembre 2015,

- Site de CHANCELÉE : 25 jeunes
 - 14 places d'internat
 - 11 places de PEAD (Placement Éducatif A Domicile)
- Site de BERNAY : 11 jeunes
 - 11 places d'internat

Cette organisation transitoire, a préparé en première étape, l'ensemble des services au futur changement des locaux : en visée, à nouveau, les trois groupes réunis sur le même site (Chancelée 1 /Chancelée 2 / la Maison Relais) ; dans le calendrier prévisionnel, le site de Bernay sera restitué en aout 2016.

IV <u>Les Missions, objectifs, public ciblé</u>:

- La Maison d'Enfants a pour mission d'accueillir toute l'année 365 jours par an, 24 h/24, des enfants et adolescents, au titre de la protection administrative et judiciaire de la jeunesse ; Accueil Provisoire, Assistance Éducative.
- Doté de 36 places (transitoirement), l'établissement fonctionne principalement :
 - o au 2 tiers comme un internat : 25 places
 - o et pour 1 tiers, à partir d'accompagnements externalisés : 11 Places

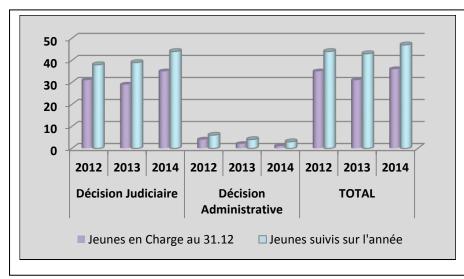
- Les enfants et les adolescents accueillis en internat, sont hébergés en verticalité et en mixité sur, deux unités de vie composées de 12 lits chacune.
- L'objectif général de la MECS est de contribuer à mener une intervention sociale et familiale globale en collaboration étroite avec les responsables légaux et avec les services partenaires.
- Il s'agit avant tout de protéger, mais aussi d'évaluer, d'identifier et d'interroger des fonctionnements familiaux portant atteintes gravement au développement des enfants. Le but est de permettre aux familles de trouver un nouvel équilibre autorisant l'enfant « séparé » à retourner auprès des siens durablement. Pour autant que cela sera possible...
- Les enfants, garçons et filles, pouvant être accueillis sont âgés de 6 à 14 ans. Il s'agit d'une façon générale, d'enfants carencés (carences affectives, éducatives,...) vivant des situations de danger, sociales et familiales susceptibles de porter atteinte à leur intégrité psychique et physique et mettant en péril leur potentiel évolutif.
- La MECS propose de l'accueil et de l'accompagnement diversifiés :
 - o Internat en accueil collectif
 - Placement <u>Éducatif A Domicile</u> (PEAD)
 - Sur le plan scolaire, l'établissement, en partenariat avec l'Éducation Nationale, développe un accompagnement porté par le <u>Dispositif</u> de <u>Médiation Scolaire</u> (DMS) sous l'égide d'un professeur des écoles.

Les jeunes admis à la MECS de Chancelée sont prioritairement issus du département de la Charente-Maritime.

DEUXIEME PARTIE

I. <u>Données relatives à l'activité</u>

	ACTIVITE DES TROIS ANNEES PRECEDENTES									
DARREI	Déc	cision Judicia	nire	Décis	ion Administ	rative		TOTAL		
RAPPEL	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	
Jeunes en Charge au 31.12	31	29	35	4	2	1	35	31	36	
Jeunes suivis sur l'année	38	39	44	6	4	3	44	43	47	



Commentaires:

L'activité globale de la MECS variait en stabilité chaque année en moyenne pour 43 jeunes.

A noter, pour 2014, une augmentation des effectifs pour 47 jeunes suivis.

Commentaires:

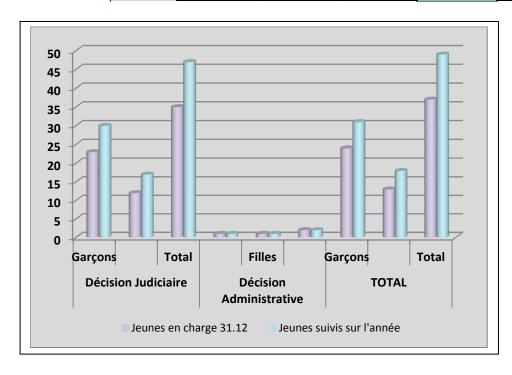
La part des jeunes confiés en assistance éducative progresse encore en 2014 : cette constatation s'est confirmée, tout comme la baisse effective des accueils administratifs observée ces dernières années.

→ 9 mineurs relevaient d'une décision administrative en 2011, 6 en 2012, 4 en 2013, 3 en 2014.

Cette évolution s'inscrit à contrecourant des intentions du législateur, sur fond de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, qui laissait à penser au processus inverse ...

ADSEA 17-LP RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

			(tableau 1)	MOUVEMENT	S DES EFFE	S DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2015				
		Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
(a)	Jeunes en Charge au 01.01	20	15	35	1	0	1	21	15	36
(b)	Jeunes confiés durant l'année	10	2	12	0	1	1	10	3	13
	Jeunes sortis durant l'année	7	5	12	0	0	0	7	5	12
	Jeunes en charge 31.12	23	12	35	1	1	2	24	13	37
(a+b)+ Flux internes	Jeunes suivis sur l'année	30	17	47	1	1	2	31	18	49



Commentaires:

Tableau 1:

- 49 jeunes suivis dans l'année 2015, la Mecs affiche une activité complète en termes d'effectif, et ce toute l'année.
- Pour 31 garçons accueillis et 18 filles, la proportion de garçons augmente d'un tiers par rapport à l'année 2014.
- 13 admissions ont été prononcées en 2015 ; le flux des entrées/sorties stagne par rapport aux années précédentes, alors que les effectifs augmentent (du au passage de 32 à 36 places). A noter également, les jeunes sont accueillis plus longtemps et renouvelés dans leur placement plus d'un an.
- 12 jeunes sont sortis de la structure durant l'année (11 en 2014,11 en 2013, 9 en 2012).
- 2015 marque une année d'activité importante, en progression, le prévisionnel de journées réalisées ayant été revu par le département, demande maintenue, cette année encore ...

ADSEA 17-LP

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

	(Tableau 2) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2015 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARG									
	Décision Judiciaire						Décision Administrative			
		Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
(a)	Jeunes en charge 01.01	2	33	0	35	1	0	0	1	36
(b)	Jeunes confiés dans l'année	0	12	0	12	1	0	0	1	13
(c)	Jeunes sortis dans l'année	0	12	0	12	0	0	0	0	12
(d)	Jeunes en charge au 31.12	0	35	0	35	2	0	0	2	37
(a+b)	Jeunes suivis sur l'année	2	45	0	47	2	0	0	2	49

	(Tableau 3) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2015 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE									
			Décision Judi	ciaire		Dé	écision Admi	nistrative		
		Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 79	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
(a)	Jeunes en charge 01.01	2	33	0	35	1	0		1	36
(b)	Jeunes confiés dans l'année	0	12	0	12	1	0	0	1	13
(c)	Jeunes sortis dans l'année	0	12	0	12	0	0	0	0	12
(d)	Jeunes en charge au 31.12	0	35	0	35	2	0	0	2	37
(a+b)	Jeunes suivis sur l'année	2	45	0	47	2	0	0	2	49

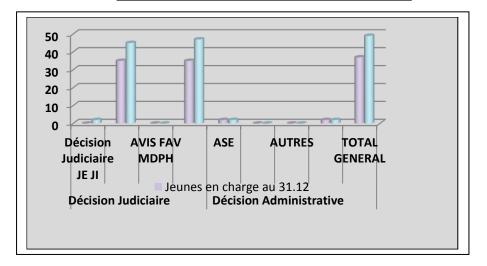
Commentaires:

<u>Tableau 2</u>: Nous constatons une sévère diminution en 2015 (2 seulement, pour 9 en 2014) des placements judiciaires directs. Le nombre de garde judiciaires confiées au CD 17 est prépondérant en comparaison à celui des gardes confiées directement à la MECS : cela est flagrant cette année.

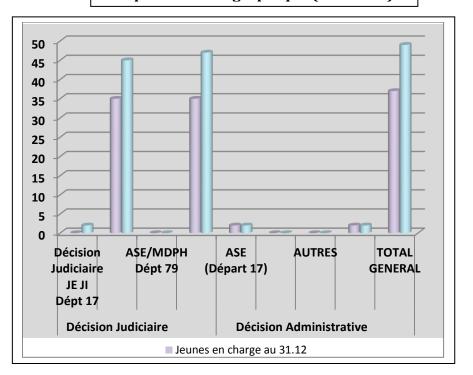
Si le tableau ne fait pas état de jeunes présents dans l'établissement au titre d'une décision MDPH, pour autant un nombre significatif d'enfants relève de cette instance : 20 % soit 8 jeunes.

<u>Tableau 3</u>: En 2015, tous les enfants confiés à la MECS sont issus du département de la Charente Maritime

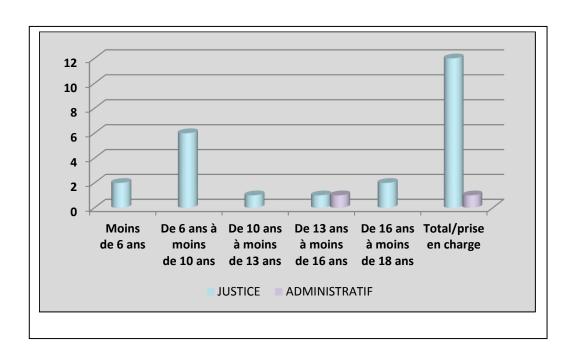
Représentation graphique (tableau 2)



Représentation graphique (tableau 3)



	Moins	De 6 ans à moins	De 10 ans à moins	De 13 ans à moins	De 16 ans à moins	Total/prise
	de 6 ans	de 10 ans	de 13 ans		de 18 ans	en charge
JUSTICE	2	6	1	1	2	12
ADMINISTRATIF				1		1
TOTAL GENERAL	2	6	1	2	2	13



Commentaires:

Tableau 4:

- Sur les 13 enfants accueillis au cours de l'année, 8 d'entre eux avaient moins de 6 ans et 10 ans.
- La constatation des admissions très jeunes (moins de 6 ans) est nouvelle, respectant ainsi, le spectre d'âge « large » en phase avec la tranche d'âge de recrutement de la Mecs 6-14 ans ...
- Une augmentation des adolescents accueillis évolue (4 en 2015, pour 2 en 2014), l'objectif éducatif étant de ne pas les séparer de leur fratrie.

(Tableau 5) SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE STRUCTURE

			JUSTICE	ADMINIS TRATIF
		c de la ection	2	
Jeunes confiés	Public d'	un service		
à un autre établissement	Secteur associatif	Même association Autre association		
Jeunes		ic de la ection		
confiés à un autre	Public d'	un service		
centre de placement	Secteur	Même association		
familial	associatif	Autre association		
		c de la ection		
Jeunes suivis par un autre	Public d'	un service		
service de milieu ouvert	Secteur associatif	Même association Autre association		
Jeunes arrivés d'une investi orientation éd d'une enquêt	gation et ucative ou	Même association Autre association		
•	es incarcér			
Chez les paren mesure éducat	•	le, sans	10	1
	eil d'urgen			
Autres situatio				
Situation anté structure				
	Total		12	1

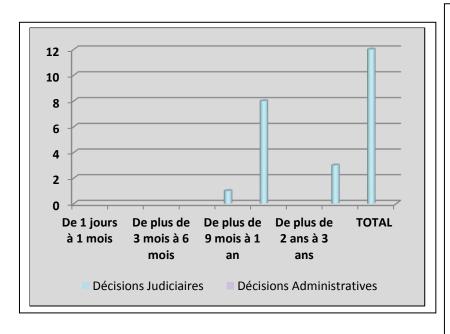
Les jeunes confiés à la MECS au cours de l'année sont majoritairement des enfants âgés entre 6 et 12 ans.

Une situation a concerné un jeune de 17 ans, mais confié dans le cadre du PEAD.

Des accueils correspondant à une exception près (cadre dérogatoire) aux habilitations de la MECS : 6/14ans.

(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES

(Tableda of Bottle Blot Hiblo Elit City High									
	De 1 jours	De plus de				De plus de	De plus de	De plus	
	à 1 mois	1 mois à 3	3 mois à 6	6 mois à 9	9 mois à 1	1 an à 2	2 ans à 3	de 3 ans	TOTAL
		mois	mois	mois	an	ans	ans	ue 3 ans	
Décisions					1	8		2	12
Judiciaires					1	0		3	12
Décisions									
Administratives									
TOTAL GENERAL									



Commentaires:

Tableau 6:

- La durée moyenne des placements terminés en 2015 s'établit à un peu plus de 36 mois, soit environ une durée de deux ans et demi ; en progression par rapport à 2014, chuté à 32 mois ...
- L'indicateur est en rupture avec la tendance observée ces dernières années :
 - \rightarrow 2010 / 28 mois
 - →2011/ 17 mois
 - \rightarrow 2012 / 40 mois
 - →2013/ 41 mois
 - \rightarrow 2014 / 32 mois
 - →2015/36 mois, légère augmentation de la durée.
- Certains projets de vie des jeunes ont conduits à prolonger leurs séjours à Chancelée au-delà de l'agrément de la MECS (jusqu'à 17ans).

1 JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2015 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE

	SITUATION DES J E LA PRISE EN CH		Décisions Judiciaires	Décisions Administratives
Jeunes confiés	public de la protection judiciaire de la jeunesse		3	
à un autre établissement	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association autre association		
	Institut médico- éducatif ou établissement sanitaire			
Jeunes confiés	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
à un autre centre de placement familial	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
rannia	secteur associatif	même association autre association		
Jeunes suivis	public de la protection judiciaire de la jeunesse public d'un			
par un autre service de milieu ouvert	service de l'aide sociale à l'enfance	même		
	secteur associatif	association autre association		
Parents, familles, sans mesure éducative			9	
TC	TAL GENERAL	12		

(Tableau 7)	·								
	EN CHARGE								
	Garçons	Filles	Total						
Mineurs en danger	7	5	12						
Total Justice	7	5	12						
Mineurs administratifs									
Total Admin									

<u>Commentaires</u>:

Tableau 7:

- Sur les 18 filles accueillies, 5 sont sorties de la MECS.
- Pour les garçons, le rapport est de 7 sorties pour 31 accueillis.

Tableau 8:

- Les 12 sorties ont donné lieu à :
 - 3 départs pour d'autres MECS
 - 9 retours en milieu familial (dont 2 avec une assistance éducative à domicile AED).

Contrairement à 2014, les 2/3 des jeunes sortants ont retrouvé leur milieu familial.

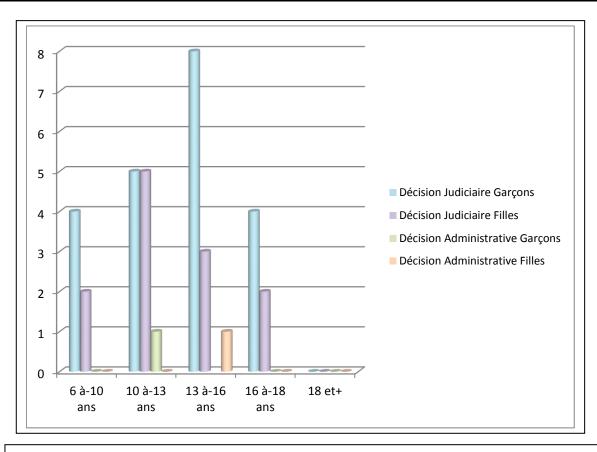
SECTION 4

JEUNES EN CHARGE AU 31.12.2015

(Tableau 9) AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2015

		- 6 ans	+ 6 à - 16 ans				+ 16 ans	
		- 0 alis	6 à-10 ans	10 à-13 ans	13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+
_ /	Garçons	2	4	5	8	17	4	0
Décision Judiciaire	Filles	0	2	5	3	10	2	0
Judiciali e	Ensemble	2	6	10	11	27	6	0
Dácicion	Garçons	0	0	1	0	1	0	0
Décision administrative	Filles	0	0	0	1	1	0	0
	Ensemble	0	0	1	1	2	0	0

TOTAL GENERAL



Commentaires:

Tableau 9:

- Sur les 36 jeunes accueillis au 31.12.15
 - ≥ 6 sont âgés de 16 à 18 ans
 - ≥ 12 sont âgés de 13 à 16 ans
 - ≥ 11 sont âgés de 10 à 13 ans
 - ≥ 6 sont âgés de 6 à 10 ans et, 2 moins de 6 ans.
- Sur les 6 jeunes de 16 ans, 4 sont accompagnés dans le cadre du dispositif PEAD, 2 sont en internat.

Ce tableau met en évidence le nombre significatif de fratries accompagnées \rightarrow 10.

Nous pouvons constater une répartition équilibrée entre les enfants très jeunes (nouveau / moins de 6 ans) et les grands ados et l'accompagnement des fratries qui s'affirme au fil des années.

Tableau 10		Décision Judiciaire	Décision Admin
Hébergement collectif		24	1
Famille d'accueil			
Parents-Famille		11	1
TOTAL	0	35	2

Situation juridique des jeunes au 31 décembre 2015						
Tableau 11	Garçons	Filles	TOTAL			
Mineurs en danger	23	12				
Ens Justice	23	12	35			
Mineurs administratifs	1	1				
Ens administratif	1	1	2			

Situation sc	olaire ou pro	ofessionnelle	fessionnelle des jeunes au 31 décembre 2015			
Tableau 12	Tableau 12		Décision Judiciaire		Décision Administrative	
		Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	
Enfants de moi	ns de 6 ans	2		O		
Mineurs de plus o moins de 16 ans n	on scolarisés	27	5	2		
	Formation scolaire Formation professionnelle	21	5	2		
Formation EN	Apprentissage ou stage de formation					
	Au Chomage ou sans travail		1			
TOTAL		29	6	2	0	

Commentaires:

Tableau 10:

- Le nombre de jeunes en internat (37) est plus que conforme à la nouvelle capacité autorisée depuis janvier 2014.
- Le nombre de jeunes accompagnés à partir de leur famille (PEAD) est également en phase avec la commande départementale.
 - A noter la MECS a mis un terme à l'accueil en placement familial : le dernier jeune encore accompagné est parti en février 2015.

Tableau 11:

- Nous n'observons pas les effets de la loi du 5 mars 2007 sur les situations juridiques des jeunes confiés à la MECS : la part des Accueils Provisoires n'a jamais été aussi basse.
- Le rapport décisions judiciaires / décisions administratives est de 35 / 2, (35 /1 en 2014), accentué en défaveur des accueils administratifs alors que la loi de 2007 prévoyait une inversion à cette tendance.

Tableau 12:

 Ces chiffres relatifs à la scolarité ne disent pas toute la difficulté que rencontrent certains enfants et adolescents pour vivre une scolarité ordinaire : le dispositif de médiation scolaire (DMS) démontre là toute son utilité.

II Le personnel

→ Formations en 2015

SALARIE(E)	FONCTION	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE			
FORMATION INDIVIDUELLE								
G. TALBOT	ME	Sensibilisation à	FORSYFA	1 an et 9 mois	HEBERGEMENT			
		l'approche systémique			COLLECTIF LE RELAIS			
O. BOURDIN	ME	Éducateur Spécialisé	IRTS POITOU	3 ans et 3 mois	HEBERGEMENT			
O. BOOKDIN	IVIE	Ludcateur Specialise	CHARENTES	3 ans et 3 mois	COLLECTIF LE RELAIS			
D DOLLGGEALL	ES	Initiation informatique	GERFI+	5 jours	HEBERGEMENT			
P. ROUSSEAU					COLLECTIF LE RELAIS			
C DECMANDES	ES	Approche pédagogique	ITS TOLIDS	4	HEBERGEMENT			
C. DESMARRES		Montessori	ITS TOURS	4 jours	COLLECTIF LE RELAIS			
	FORMATION COLLECTIVE							
		Réflexions et						
0.11		Formalisations des	IRTS POITOU CHARENTES	10 mois				
Collectif (10 personnes)		pratiques			TOUS LES SERVICES			
		professionnelles						
Callectif (10)		Bien traiter dans la	FORCVEA	22 :	12 personnes tous les			
Collectif (10)		relation d'aide	FORSYFA	2x2 jours	services			

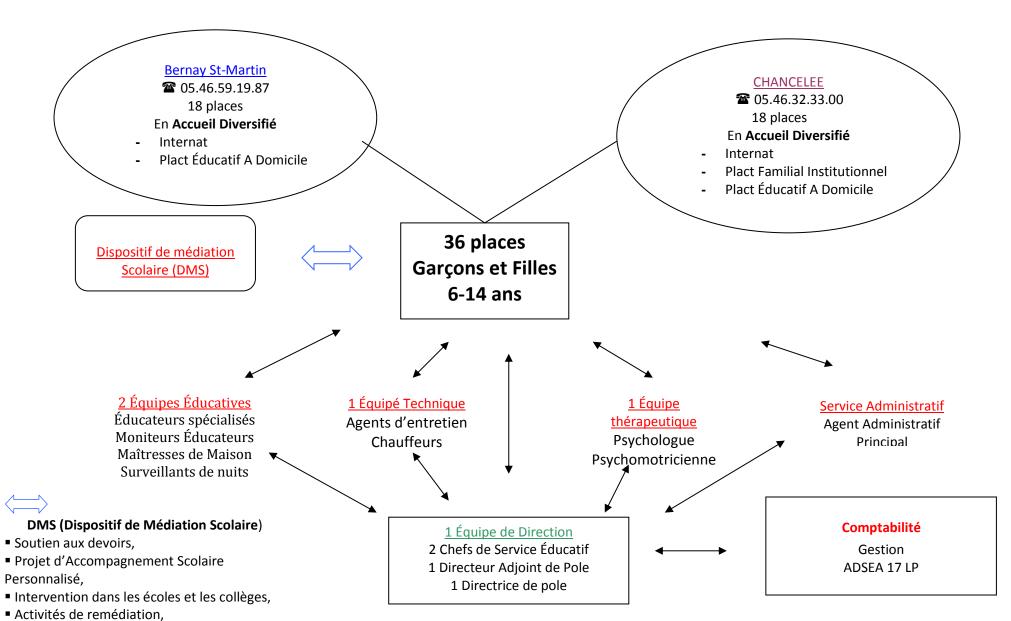
→ Accueil de stagiaires 2015

L'établissement participe à la formation d'étudiants du secteur social par l'accueil régulier de stagiaires.

STAGIAIRE	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
A.OLIVIER	1ere Année Éducateur Spécialisé	IRTS POITOU CHARENTES	7 mois	HEBERGEMENT COLLECTIF BERNAY ST-MARTIN
A. GRIVET	2 ^{ème} Année Éducateur Spécialisé	IRTS POITOU CHARENTES	10 mois	HEBERGEMENT COLLECTIF CHANCELEE
C. LEBON	2 ^{ème} Année Éducateur Spécialisé	IRTS POITOU CHARENTES	10 mois	HEBERGEMENT COLLECTIF CHANCELEE+PEAD
V. COQUILLAU	CAFERUIS	CIF	3 mois	CHANCELEE
A.MECHAIN	Psychologie interculturelle	UNIVERSITE DE TOULOUSE	5 mois	THERAPEUTIQUE
M.GROUSSET	2ème Année Master Psychologie Clinique	UNIVERSITE DE POITIERS	8 mois	THERAPEUTIQUE

■ Aménagement du temps scolaire.

→ L'organigramme du personnel



TROISIEME PARTIE

Points de difficulté

L'augmentation du nombre d'enfants par groupe

La mise en œuvre du schéma départemental 2013/2017 a eu entre autres effets pour la MECS de Chancelée, d'augmenter la capacité d'accueil de l'internat.

Depuis 2014, la MECS était dotée de 25 places en internat contre 22 auparavant. Les unités de vie qui fonctionnaient avec chacune 11 jeunes (+ des lits de repli pour le PEAD) sont donc passées progressivement à 12, puis à 13 pour l'une des deux.

Cette évolution rend plus lourde la gestion des unités de vie, **notamment les week-ends** plus délicate la question du vivre ensemble du quotidien, avec des enfants aux parcours de vie chaotiques.....

Toutefois, il s'agit d'une situation transitoire qui évoluera favorablement avec la livraison du nouvel établissement en juin 2016, qui prévoit l'accueil de 27 jeunes répartis sur 3 unités de vie.

Enfants sans ressource familiale :

Depuis 2010, nous avions observé qu'un nombre significatif d'enfants de tous âges, confiés à la MECS vivaient des situations d'isolement familial.

Pour 2015, nous constatons la présence de 14 à 18 jeunes (sur un effectif de 25 places d'internat) lors de chaque week-end et période de vacances scolaires avec des pics d'activité à **21** (Toussaint) jeunes présents sur ces mêmes périodes.

Sur les 49 enfants et pré-ados accompagnés en 2015, **10** d'entre eux n'ont eu que très peu voire pas de relation avec des membres de leur famille.

Ces jeunes, petits et grands, peuvent présenter des signes de déprivation affective, des états de souffrance venant grandement perturber leur potentiel évolutif et d'adaptation à leur environnement social.

Ce phénomène s'accentue au fil des ans et constitue de notre point de vue un signal préoccupant concernant la dégradation des liens intrafamiliaux qui semble toucher de plus en plus de familles.

Par ailleurs, cette augmentation régulière de jeunes sans ressource familiale, posera à terme une problématique de fonctionnement à l'établissement. En effet, la capacité de la MECS à mobiliser des personnels (éducateurs et surveillants de nuit) en nombre suffisant pour encadrer les enfants pendant ces périodes de l'année est limitée.

Points de satisfaction :

Le projet immobilier évolutif

- → 2013, le Conseil Général et l'ADSEA17LP s'accordaient sur le principe d'engager un programme immobilier sur le site de Chancelée aux fins de construire un établissement neuf pour accueillir l'activité de la MECS. Cette décision a été accueillie positivement par les équipes de professionnels de l'établissement qui ont été associées tout au long de l'année 2014 aux différentes étapes de conception du programme immobilier.
- → 2014, Compte tenu de la complexité du dossier sur les plans : financier, juridique et administratif, les travaux n'ont pu débuter courant 2014 comme initialement annoncé. Le permis de construire a été validé par les autorités en septembre.
- → 2015, la cérémonie de la première « pierre » posée.

En fin d'année 2015, les trois bâtiments, futures « unités de vie » sont sortis de terre, hors d'eau. L'avancée des travaux et la projection datée de l'ouverture des locaux de l'établissement en juin 2016 a permis un regain de dynamisme institutionnel et un nouvel élan positif pour l'ensemble du personnel ; plus concrètement, il s'agit maintenant de se projeter dans le futur fonctionnement, d'y faire évoluer les projets de service et les orientations éducatives

Le dynamisme institutionnel:

Différents groupes de travail étaient déjà constitués au sein de la MECS et se réunissaient selon les différents corps de métiers sur des sujets transversaux. Ces groupes de travail ont été particulièrement actifs en 2015.

Ils contribuent à faire du lien entre tous les acteurs. Ils participent à entretenir une dynamique positive au sein de l'établissement, ainsi que le climat social.

Après consultation du personnel sur ses souhaits d'affectation (biais des entretiens annuels), la réorganisation des services en trois unités de vie s'est effectuée à la rentrée de septembre 2015.

- Le comité de pilotage et ses sous-commissions se sont réunis au moins 6 fois dans l'année. Les travaux qui y sont engagés portent sur les thématiques suivantes :
 - Réécriture du projet d'établissement (sept. 2014/ juin 2015)
 - → Charte de la téléphonie-internet-éthique
 - → Révision de la procédure et de la trame du projet d'accueil personnalisé

- La commission animation de l'établissement, permet la réalisation de différentes manifestations ou activités
 - Fête de fin d'année scolaire → thématique 2015 : Jeu de l'oie géant
 - Fêtes de Noël → Venue du Père Noël, spectacle d'improvisation avec la compagnie « Impro marmots ».
 - Participation aux ateliers et spectacle organisé par la Communauté de Commune Vals de Saintonge.
 - o Inscription dans le programme défi rêve
- Les équipes éducatives sont amenées à anticiper les périodes de vacances scolaires et conçoivent des programmes d'activités venant jalonner et structurer le quotidien des groupes. Ainsi, par l'exemple l'été, chaque semaine est construite autour d'une thématique différente donnant lieu à la réalisation de projets d'animation.
 - o Thématiques 2015 :
 - → Sports d'eau : ski nautique et surf.
 - → Sports : accrobranche, équitation /olympiades organisées par les éducateurs
 - → Nature : maison de la forêt à Mirambeau et pôle nature de Vitrezay

Les Camps en 2015

Un accord d'entreprise concernant les transferts d'activité a été négocié et signé en juin 2015.

Il acte une révision et une logique visant au respect, dans le cadre des séjours de vacances dit transferts, de la réglementation du travail des salariés.

Cette négociation entre l'association, les responsables des structures, les représentants du personnel permettent de maintenir l'existence de cet outil pédagogique, très intéressant pour notre accompagnement éducatif.

Aussi, la MECS a pu réorganiser 3 projets de transferts dans la période d'été en juillet /aout, sur une période de 4 à 5 jours :

- Séjour Marais-Poitevin
- Séjour en camping à la ferme en Vendée
- Séjour en camping « programme d'activités 'TEPACAP' » au lac de la Tricherie en Vendée.

Les Fratries

La spécificité de la structure consiste à véritablement pouvoir proposer aux frères et sœurs d'être accueillis sur une même unité de vie, un même groupe.

L'organisation en verticalité et en mixité des groupes, adossée à la volonté institutionnelle de favoriser le maintien du vivre ensemble pour les enfants issus d'une même famille s'est concrétisée, en 2015, par l'accueil de 10 fratries différentes. Cette modalité

d'accompagnement permet d'éviter à des enfants séparés de leurs parents, de devoir vivre une rupture supplémentaire en étant « coupés » de leurs frères et/ou sœurs.

Ainsi, le lien fraternel est préservé et mis au travail tout au long du séjour dans l'établissement.

La MECS, au fil du temps, affirme là une singularité et un savoir-faire qui semblent bien identifiés par les services de l'ASE et de l'AEMO.

D'ailleurs, nous constatons que l'établissement est de plus en plus sollicité pour accompagner des fratries, que cela soit en internat ou dans le cadre du dispositif PEAD.

Perspectives 2016:

❖ L'ouverture et l'installation dans les nouveaux locaux :

- Les travaux de construction de la future MECS ont débuté le 3 mars 2015. Ce chantier est important et a impliqué de communiquer régulièrement. Il convient donc de poursuivre la mise en perspective, en lien étroit avec, les membres de l'Association, la Direction Générale, les professionnels de la MECS, les enfants et leurs parents, de la livraison du nouvel établissement, prévue pour l'été 2016.
- Des visites du site pour le personnel et les enfants sont prévues en 2016 pour s'approprier les lieux et mieux se projeter ...
 La phase finale de finition des travaux, l'intérieur des locaux induit des choix matériels importants pour les futurs lieux de vie : choix des peintures, du mobilier, de la décoration ...

Rentrée des services pour septembre 2016 :

- La livraison du nouvel établissement est datée pour juin 2016 et se traduira sans doute par une ouverture des locaux début juillet 2016. Elle s'accompagnera d'une lourde opération de déménagement.
- Ce nouvel établissement est prévu pour accueillir 3 unités de vie. A l'heure actuelle, la MECS fonctionne avec 2 unités de vie.
- Le passage à 3 unités va donc également constituer une lourde opération générant :
 - Une répartition des personnels au sein des équipes
 - L'adaptation des professionnels
 - Une nouvelle répartition des enfants au sein des groupes
 - Des modalités de fonctionnement et d'organisation en changement ...

Faire évoluer le projet d'établissement :

- Le projet d'établissement intégrera les paramètres issus des nouveaux locaux (et la révision de documents comme le livret d'accueil par exemple)
- Il proposera de couvrir la période 2017-2021: il s'agira de l'adapter, de le faire évoluer au mieux des orientations éducatives de la MECS.

t Engager l'évaluation interne :

- Une première évaluation interne a été réalisée en 2009. Un peu plus de 5 ans après, il s'agit de nouveau, de réaliser le même exercice.
- Au vue de l'ouverture dans les nouveaux locaux et des changements de fonctionnement qu'elle occasionne, il a été proposé une évaluation interne programmée pour 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



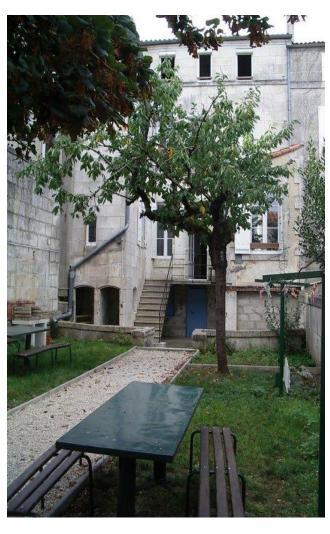
HEBERGEMENT EDUCATIF POUR ADOLESCENTS

1 cours Lemercier - 17100 SAINTES - 2 05.46.95.69.70 - **3** 05.46.90.87.35

E-mail: hea@adsea17lp.fr

H.E.A.

RAPPORT ACTIVITES 2015







SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

- I. La Présentation administrative de la MECS
- II. Les Missions, objectifs, public cible

DEUXIEME PARTIE

- III. Les données relatives à l'activité
- IV. Le fonctionnement
 - a. Formations
 - b. Stagiaires
 - c. Organigramme

TROISIEME PARTIE

- V. L'actualité
- VI. Les perspectives

PREMIERE PARTIE

I. <u>La présentation administrative de la MECS</u> :

Direction Régionale de la	Les Tribunaux pour	
protection judiciaire de la	enfants :	La Cour d'Appel :
jeunesse :	17 LA ROCHELLE	86 POITIERS
17 LA ROCHELLE	17 SAINTES	

Fonction Principale: Établissement

HEBERGEMENT EDUCATIF pour ADOLESCENTS

1 cours Lemercier 17100 SAINTES

[™] 05.46.95.69.70 -
[□] 05.46.90.87.35

E-mail: hea@adsea17lp.fr

<u>Directrice</u>: Mme Brigitte HEULLANT <u>Directeur adjoint</u>: Mr Stéphane CHIVOT

N° FINESS: 170 782 726 CODE CATEGORIE: 177

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP

5 Place Dorléac 17300 ROCHEFORT № 05.46.88.89.89

E-mail: direction-generale@adsea17lp.fr

Statut juridique : Privé

<u>Président</u>: Mr Jean-Claude **DORÉ**

<u>Directeur Général</u>: Mr Olivier LAFON

HABILITATION

DERNIERE DATE D'EFFET:

Arrêté n°15-903 du 15/12/2015 au titre d'une habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance L.221 et art. 375 du Code Civil valide du 01/01/2014 au 31/12/2028

TARIFICATION: Conjointe

PRIX DE JOURNEE PRINCIPAL : 219.26 €

CAPACITE en 2015 : 37 places

• FOYERS: 20 APMN: 13 + 4 PEAD

JEUNES CONCERNES

Age	Garçons	Filles	
Minimum à l'admission	14 ans	14 ans	
Maximum à l'admission	21 ans	21 ans	

ORIGINE GEOGRAPHIQUE : Département Charente-Maritime prioritairement

FORMATION ACCESSIBLE A L'EXTERIEUR

SCOLARISATION: collèges, écoles, lycées, MFR, CFA ... du secteur

II. Les missions, objectifs, public cible :

L'Hébergement Éducatif pour Adolescents accueille des jeunes, filles et garçons âgés de 14 à 21 ans, répartis dans trois structures :

- deux foyers de 10 places, soit 20 places au total;
- un Accueil Personnalisé en Milieu Naturel (APMN) pour l'accompagnement de jeunes en famille (4 places en PEAD) ou en appartement (13 places) ;

Soit une capacité d'accueil totale de 37 places.

Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement l'inscription dans un projet de vie, adapté et personnalisé.

→ Les foyers

• Le foyer à Saintes, avenue Gambetta, en centre-ville

Habitat :

Après plusieurs années de recherche concernant un nouveau lieu de vie à Saintes pour le foyer, et devant la difficulté géographique (trouver en centre-ville), la difficulté financière et d'espaces (trouver une maison assez grande pouvant s'adapter à 10 lits ...), nous avons décidé de nous implanter à long terme Avenue Gambetta :

- sachant que le centre-ville permet aux jeunes d'être autonomes dans leurs déplacements et d'individualiser leurs activités (club, inscription médiathèque, piscine ... par exemple).
- sachant que le propriétaire est coopérant pour rénover : les volets ont été changé en 2014, en 2015, les douches et le revêtement des sols de toutes les chambres (1^{er} étage et 2^{ème} étage) assurant une meilleure isolation phonique et un meilleur confort d'hygiène.

Après l'aménagement de la cuisine (meubles et peinture), nous avons décidé de supprimer la cloison de la salle à manger, ce qui apporte de la clarté à l'espace repas et permet une mobilité des meubles. Nous avons changé l'installation de l'armoire électrique du foyer en termes d'accès et de sécurité.

Accompagnement

- → Les nouveaux arrivants à la rentrée scolaire 2014/2015 sont en majorité des filles âgées de 15/16 ans. Pour une majorité, la scolarité, le projet professionnel sont fragiles et nécessitent une mobilisation importante de l'équipe éducative ; nous devons faire face à une déscolarisation, parfois brutale et reconstruire une orientation (4 jeunes concernés).
- → Nous notons pour ce foyer, 5 jeunes qui ont eu un suivi d'accompagnement avec le LAPS 'ado de Saintes en pédopsychiatrie : une jeune fille nécessite toujours actuellement des hospitalisations à Niort et à la Rochelle, le traitement médicamenteux est lourd ... l'orientation reste aujourd'hui problématique, même en ayant fait appel au Groupement d'Appui et de Médiation organisé par l'ASE.

Le partenariat avec ces services est plus que nécessaire.

Ces jeunes expriment leurs mal être par des actes de mise en danger, de violence envers leurs pairs mais aussi vis-à-vis des professionnels.

Nous constatons une dégradation des liens intrafamiliaux (désengagement, précarité ...) et l'augmentation régulière de jeunes sans ressource familiale, ce qui se traduit par une présence en foyer le week-end de plus en plus importante et par conséquent, des fugues à répétition chez nos adolescents.

Partenariat

Au cours de l'année passée, le réseau partenarial a été conforté et se poursuivra en 2015 :

- L'éducation nationale: nous travaillons en étroite collaboration avec tous les établissements scolaires et professionnels qui accueillent nos jeunes à Saintes et dans les environs (EREA, CFA, MFR, différents collèges et lycées....); l'aménagement du temps au collège en fonction du projet d'accompagnement individualisé est essentiel pour une réussite au minimum du jeune.
- LAPS'ADO: le nombre de jeunes bénéficiant d'un suivi au Laps 'ado est important et nous oblige à des contacts et échanges réguliers; la qualité de ce partenariat est un soutien réel pour accompagner des jeunes aux problématiques complexes et dépassant largement le cadre d'une MECS (jeunes relevant de mesures MDPH ou d'un suivi psychiatrique).

Des rencontres entre l'équipe du Laps 'ado et les cadres de l'HEA ont été instituées de façon régulière, pour faire un point sur tous les jeunes suivis par les deux structures. Cela renforce la confiance et permet un accompagnement plus serein des jeunes.

Nous poursuivons notre partenariat avec l'association AGIR dont les bénévoles donnent des cours de soutien aux jeunes des trois services HEA, particulièrement en français et en maths.

La journée Défi-Rêve :

Comme chaque année, une équipe des services HEA a participé aux différentes activités proposées les mercredis avec comme point d'orgue le WE du mois de juin qui a rassemblé les MECS du département.

• <u>Le foyer de Pont l'abbé d'Arnoult</u>

Habitat

La mise en vente des deux villas de Pont l'Abbé d'Arnoult est toujours d'actualité.

<u>Rappel</u>: courant 2014, la Société SNI, propriétaire, nous a informés de sa volonté de vendre les deux maisons occupées par l'ADSEA 17 LP, à Pont l'Abbé, en laissant toujours une priorité à l'achat. Actuellement, la situation n'a pas évolué, nous sommes à la recherche de nouvelles maison en location, en élargissant géographiquement (ST Porchaire / ...); une solution de projet immobilier en achat est envisagé, avec la recherche d'un terrain ...

→ Accompagnement :

Au regard de l'admission des jeunes : une certaine continuité...

Un tiers de l'effectif était présent en 2014.

Nous avons accueilli deux autres jeunes au début de l'année 2015 et qui sont toujours présents en 2016. Les autres jeunes qui composent le groupe actuel sont arrivés sur la période du mois d'août et septembre. De fait, nous avons un groupe qui est relativement stable.

Pour ce qui concerne la problématique des jeunes accueillis, nous avons connu cette année un certain nombre de jeunes suivis au LAPS 'ados dont deux avec un suivi important. Ces jeunes ont manifesté sur le foyer de nombreux passages à l'acte que nous nommerons « TS » (plus de 57 pour l'une) et de nombreuses hospitalisations. Dans la prise en charge, cela se traduit par un accompagnement qui nécessite quasiment du un pour un mais au détriment des autres jeunes accueillis.

La poursuite des accueils adaptés des jeunes à la demande des partenaires ASE et AEMO :

- Accueil adapté en appartement de deux jeunes garçons à proximité du foyer, ce qui est plus contenant et plus sécurisant. Nous avons eu d'autres demandes concernant cette forme d'accueil auxquelles nous n'avons pas pu répondre par l'affirmative.
- Poursuite d'un accueil séquentiel adapté à la situation d'un jeune.

- Activités

Des sorties de loisirs et culturelles ont eu lieu : cinéma, sorties sportives, musés, concerts d'été...

Il y a eu l'organisation de la « Galette des voisins » au mois de janvier et un temps de goûter a été proposé aux familles et aux référents du département au mois de juin. A cette occasion, un film monté par un éducateur à partir d'un scénario monté avec les jeunes a été diffusé.

La nouvelle équipe a apporté une envie de partager des temps avec les jeunes autour du sport. Cela se traduit par la proposition de faire du sport sur des temps informels mais aussi de les accompagner dans des compétitions. Un projet de séjour itinérant en vélo a commencé à être évoqué. Il se concrétisera en 2016.

→ Le service APMN et PEAD

L'activité du service a connu des sorties du dispositif habituelles en juin, mais les demandes d'admission n'ont pas été présentes : en fin d'année, un déficit d'activité s'est creusé.

A noter, l'accueil et la présence de 6 mineurs isolés étrangers (MIE) et une durée moyenne de présence de 7 mois et demi.

Ainsi, l'équipe de l'APMN a développé **le partenariat** avec la DEFAS, service spécialisé sur le suivi des MIE : **une augmentation de 10 Mineurs Isolés Étrangers en 2015**, qui demande à cette équipe une adaptation du projet à ces nouvelles situations et une présence éducative plus opérante et spécifique. Ce point doit être mis en corollaire avec le précédent ;

L'accueil de MIE demande aussi de développer des nouveaux partenariats comme par exemple, avec l'ethnopsychiatrie.

Dans le cadre du **projet**, l'équipe de l'APMN propose de manière régulière des temps d'activités aux jeunes en petit groupe et de manière volontaire. De manière globale, les jeunes sont preneurs de ces temps. De même, des activités collectives continuent d'être mises en place notamment sur les périodes scolaires.

→ La « **DVD thèque** » a été mise en place et permet aux jeunes d'emprunter des films dont certains sont proposés par l'équipe éducative et permet d'ouvrir la connaissance des jeunes sur un aspect culturel important. Ils ont la possibilité d'emprunter des lecteurs pour regarder les films.

Un projet de « Cinéclub » a été pensé mais il n'a pas encore été traduit en acte cette année.

L'équipe éducative a mis également en place un outil qui s'inscrit depuis longtemps de manière évidente dans leur pratique même si le temps consacré au jeune aujourd'hui est compté ... : le repas éducatif. Chaque mois, un éducateur va manger avec chaque jeune à son appartement ; ce temps est le prétexte à un échange autre et à une évaluation sur la manière dont le jeune arrive à cuisiner.

Les rencontres institutionnelles :

<u>Le Défi rêve</u>: rencontre sportive amicale inter – Mecs du département 17, le 14 mars pour un groupe de jeunes HEA.

Journée « Lapidiales » qui a permis une rencontre entre toutes les M.E.C.S de l'A.D.S.E.A 17 L.P (le 3 juin).

<u>Journée institutionnelle en juin</u> autour d'un repas au restaurant au camping de Saintes suivi d'un tournoi de mini-golf.

<u>La plateforme située</u> au Cours Lemercier comme les années précédentes est toujours un outil pertinent. Elle répond aux demandes **des deux foyers et du service APMN.**

Les activités proposées sont toujours variées pour répondre au plus près aux compétences des jeunes : sorties culturelles (musées, expositions), les activités manuelles et sportives, et la confection des repas.

Cette année, l'éducateur de la plateforme a accueilli les jeunes Mineurs Isolés Étrangers.

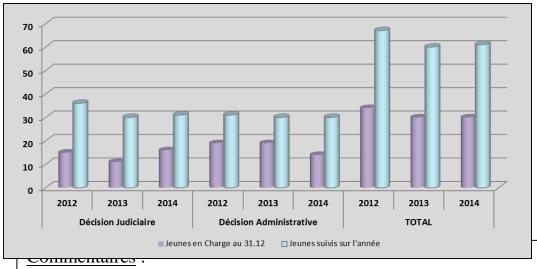
Certaines séances étaient un mélange de différentes cultures qui, si, c'est une richesse, ne facilitait pas les apprentissages. Chaque jeune a ses « us et coutumes » et il a fallu adapter les séances pour que chacun s'y retrouve. L'atelier cuisine a réuni tout le monde avec la confection de plats colorés et odoriférants. Cet outil a toujours de nombreux avantages : accueil « à la carte » et suivant le besoin, avec une palette d'activités qui est attractive et valorise le jeune (mosaïque, dessin, piscine, promenades ou visites de site...).

DEUXIEME PARTIE

Les données relatives à l'activité :

ACTIVITE DES TROIS ANNEES PRECEDENTES

RAPPEL	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Jeunes en Charge au 31.12	15	11	16	19	19	14	34	30	30
Jeunes suivis sur l'année	36	30	31	31	30	30	67	60	61



Commentaires:

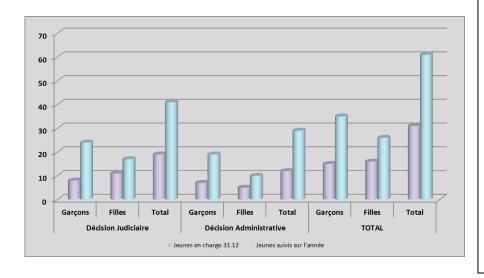
- L'activité globale de ces trois dernières années a diminué depuis 2013, (67 en 2012) pour une moyenne de 60 jeunes accueillis.
- On notera une stabilisation des effectifs depuis 2013, 2014 et 2015 (61 jeunes aussi).

- Pour les trois années, la part des jeunes confiés en assistance éducative est similaire à la part des accueils administratifs, l'ensemble demeure une courbe stable dans les deux sens.
- Cette constatation s'inscrit dans les intentions du législateur, sur fond de loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

ADSEA 17-LP RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

(tableau 1) MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2015

		<u> </u>	i ii i i	· ·										
		Décisio	on Judiciaire		Décision A	dministra	itive	TOTAL						
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total				
(a)	Jeunes en Charge au 01.01	6	10	16	10	4	14	16	14	30				
(b)	Jeunes confiés durant l'année	18	7	25	1	5	6	19	12	31				
	Jeunes sortis durant l'année	8	5	13	12	5	17	20	10	30				
	Jeunes en charge 31.12	8	11	19	7	5	12	15	16	31				
(a+b)+ Flux internes	Jeunes suivis sur l'année	24	17	41	19	10	29	35	26	61				



Commentaires:

Tableau 1:

- Avec 61 jeunes suivis dans l'année, la Mecs reste à une activité stable, même si elle diminue légèrement : 80 % taux d'activité réalisé, pour 85 % prévu en BP.
- La proportion de garçons est prépondérante par rapport à l'année précédente : 35 garçons pour 26 filles.
- 31 admissions ont été prononcées en 2015 (pour 16, en 2014.
- Le flux des entrées /sorties est important et équivalent : 30 jeunes sortis dans l'année.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

	(Ta	bleau 2) MOl	JVEMENT DE	S EFFECTIFS	DE JEUNES	EN 2015 EN F	ONCTION DU	J TYPE DE PI	RISE EN CHA	RGE
		D	écision Judi	ciaire		De	écision Admi	nistrative		
		Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
(a)	Jeunes en charge 01.01	1	15	0	16	14	0	0	14	30
(b)	Jeunes confiés dans l'année	0	25	0	25	6	0	0	6	31
(c)	Jeunes sortis dans l'année	1	12	0	13	17	0	0	17	30
(d)	Jeunes en charge au 31.12	0	19	0	19	12	0	0	12	31
(a+b)	Jeunes suivis sur l'année	1	40	0	41	20	0	0	29	61

		(Tableau 3) MOUVEMEN	IT DES EFFE	CTIFS DE JEU	JNES EN 2015	SELON L'O	RIGINE GEO	GRAPHIQUE	_
			Pécision Judi	ciaire		Décision Administrative				
		Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 79	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
(a)	Jeunes en charge 01.01	1	15	0	16	14	0	0	14	30
(b)	Jeunes confiés dans l'année	0	25	0	25	6	0	0	6	31
(c)	Jeunes sortis dans l'année	1	12	0	13	17	0	0	17	30
(d)	Jeunes en charge au 31.12	0	19	0	19	12	0	0	12	31
(a+b)	Jeunes suivis sur l'année	1	40	0	41	20	0	0	20	61

<u>Commentaires</u>: <u>Tableau 2</u>:

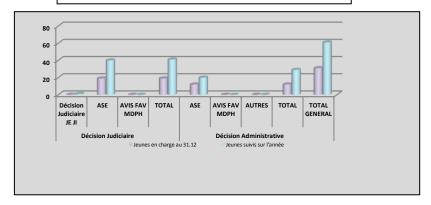
ADSEA 17-LP

 Nous constatons une diminution en 2015 des placements judiciaires directs: le nombre de gardes judiciaires confiées au CG 17 est important par rapport à celui des gardes directement confiées à la MECS. Cela reste une constante.

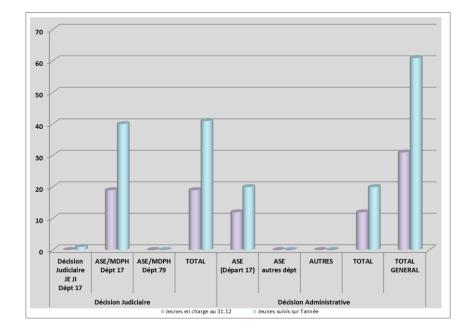
Si le tableau ne fait pas état de jeunes présents dans l'établissement au titre d'une décision MDPH, pour autant un nombre significatif d'adolescents **relèvent (à l'entrée et/ou en préparation à leur sortie)** de cette instance et sont suivis par le LAPS 'Ado de Saintes → 10 jeunes soit presque un tiers de notre effectif.

Tableau 3 : Tous les jeunes en 2015 sont issus du département de Charente -Maritime.

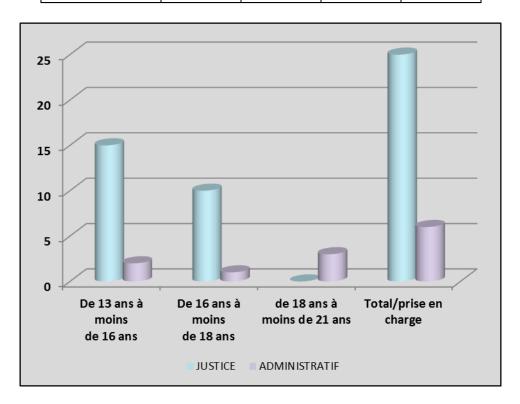
Représentation graphique (tableau 2)



Représentation graphique (tableau 3)



(Tableau 4) AGE D	ES JEUNES A	AU MOMENT	DE LA PRISE	EN CHARGE
	De 13 ans à moins	De 16 ans à moins	de 18 ans à moins de 21	Total/prise en charge
	de 16 ans	de 18 ans	ans	on onarge
JUSTICE	15	10	0	25
ADMINISTRATIF	2	1	3	6
TOTAL GENERAL	17	11	3	31



Commentaires:

Tableau 4:

- Sur les 31 jeunes accueillis au cours de l'année, 28 d'entre eux avaient entre 14 et 17 ans.
 - Les admissions démontrent un spectre d'âge limité entre 14 et 16 ans ; les prises en charge de 16 à 18 ans sont constantes mais moins importantes.
 - L'impact des admissions de jeunes mineurs isolés est flagrant :
 - . 10 mineurs isolés étrangers (MIE) accueillis (dont 1 fille)
 - . 16 contrats jeunes majeurs (CJM) dont les 10 jeunes MIE.

(Tableau 5) SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE STRUCTURE

			JUSTICE	ADMINIS TRATIF
	Public de la	a protection	9	2
Jeunes confiés	Public d'u	ın service		
à un autre établissement	Secteur	Même association	2	
	associatif	Autre association	1	
	Public de la	a protection	5	2
Jeunes confiés à un autre centre	Public d'u	ın service		
de placement familial	Secteur	Même association		
	associatif	Autre association	3	
	Public de la	a protection		
Jeunes suivis par un autre	Public d'u	ın service		
service de milieu ouvert	Secteur	Même association		
	associatif	Autre association		
Jeunes arrivés à investigation et		Même association		
éducative ou d'u	ıne enquête	Autre association		
	nes incarcérés			
Chez les parents	s, en famille, s éducative	5	1	
	ueil d'urgence			
	non répertorié érieure inconn d'action éduc		1	
	Total		25	6

Commentaires:

Tableau 5:

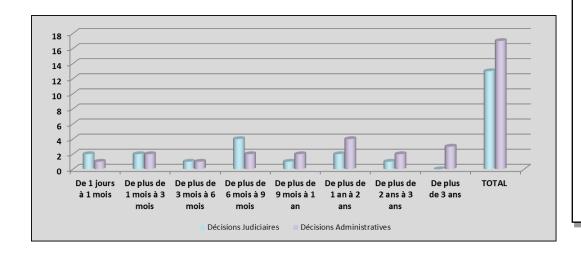
- Lors de l'admission, le type de prise en charge pour les 31 accueils de jeunes en 2015, se distingue ainsi,
- ightarrow les placements judiciaires restent majoritaires et représentent pour 25 (des mesures assistances éducatives et du placement direct) 85 % des jeunes accueillis ;

pour autant, on constate une diminution des accueils provisoires pour 6 jeunes.

- Au regard des chiffres, pour les mesures judiciaires,
- → 12 /25 jeunes, viennent d'un établissement de la protection et du secteur associatif
- → 8 /25 jeunes, viennent d'une famille d'accueil
- → 5/25 jeunes, viennent de leur milieu familial, sans mesure éducative préalable.

A fortiori, nous pouvons constater une stabilité : l'orientation déjà à l'origine en MECS s'effectue vers des établissements d'adolescents ; dans les familles d'accueil et le milieu familial, les demandes d'admission concernent des adolescents âgés de 15-16 ans saturant dans une sphère familiale close ...

			(Tableau	6) DUREE DE	S PRISES EN	I CHARGE TE	RMINEES		
	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires	2	2	1	4	1	2	1	0	13
Décisions Administratives	1	2	1	2	2	4	2	3	17
TOTAL GENERAL								30	



Commentaires:

Tableau 6:

- La durée moyenne des placements terminés en 2015 s'établit à 12 mois (moyenne 12,32), cet indicateur est en légère hausse par rapport à l'année dernière (11 mois).

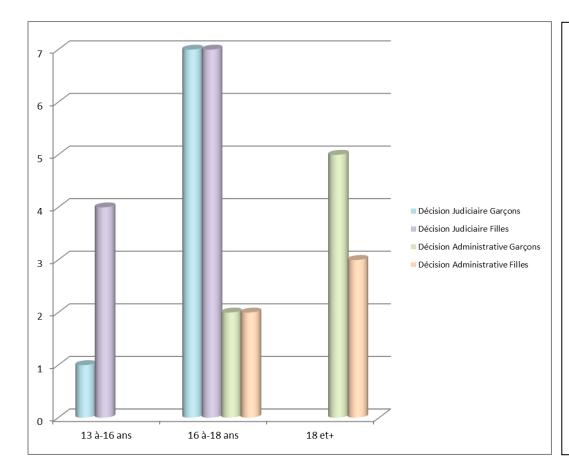
	UATION DES JEUN		Décisions	Décisions
ADCEA 17 DE LA	A PRISE EN CHARG	GE R	Judiciaires APPORT D'A	Administratives
	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
Jeunes confiés	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance		1	
à un autre établissement	secteur	même association	1	<u>Commentaires :</u> <u>Tableau 7</u> :
	associatif	autre association	2	Les 31 sorties ont donné lieu à :
	Institut médico- éducatif ou établissement sanitaire			- 14 retours en famille sans mesure éducative
Jeunes confiés	public de la protection judiciaire de la jeunesse		1	- 5 départs vers une autonomie - 5 départs pour d'autres MECS
à un autre centre de placement familial	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			- 1 départ en famille d'accueil
	secteur associatif	même association autre association		
Jeunes suivis par un autre service de	public de la protection judiciaire de la jeunesse public d'un service de l'aide sociale à	33300141011		
milieu ouvert	l'enfance secteur associatif	même association autre		
Parents, familles, sans mesure éducative		association	5	9
autonomie, sans mesure éducative			1	4
autres situation non répertoriées			2	3
T	OTAL GENERAL		13	17

JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2015 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE

(Tableau 7)	SITUATION JURIDIQUE DERNIER JOUR PRISE EN CHARGE							
	Garçons	Filles	Total					
Mineurs en danger	8	5						
Total Justice	8	5	13					
Mineurs administratifs	12	5						

ADSEA 17-LP RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

			JEUNES EN CHARGE AU 31/12/2014						
		(Tableau 9	9) AGE DES JE	UNES PRIS E	N CHARGE A	AU 31 DECEN	/IBRE 2015		
		13 a	16 ans		+ 16 ans		Total	Nibra famillas	
		13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+	Total	Total	Nbre familles	
Décision	Garçons	1	1	7		7	8		
Judiciaire	Filles	4	4	7		7	11	19	
Judiciali e	Ensemble	5	5	14		14	19		
Dá sisis s	Garçons			2	5	7	7		
Décision administrative	Filles			2	3	5	5	12	
	Ensemble			4	8	12	12		
	TOTAL GENERAL								



<u>Commentaires</u>:

Tableau 9:

- Plus précisément, sur les 31 jeunes accueillis au 31.12.15 :
- ≥ 5 sont âgés de 13 à 16 ans (dont 1 fille)
- ≥ 18 sont âgés entre 16 et 18 ans (dont 9 filles, la moitié)
- ≥ 8 âgés de plus de 18 ans (dont 3 filles)
- La tranche d'âge la plus présente (16 à 18 ans) est nettement marquée, pour autant au fil des admissions, en fin d'année, la répartition est équilibrée entre filles (16) et garçons (15).
- Les garçons sont plus âgés et vont vers une sortie 'autonome' (part des MIE).

Situation juridic	que des jeun	es au 31 déce	embre 2015
Tableau 11	Garçons	Filles	TOTAL
Mineurs en danger	8	11	
Ens Justice	8	11	19
Mineurs administratifs	2	2	
Jeunes majeurs administratifs	5	3	
Ens administratif	7	5	12

Lieu d'hébergem	ent des jeur	nes au 31 dé	cembre 2015
Tableau 10	Décision Judiciaire	Décision Admin	
Hébergement collectif	14	2	
annexe		3	
chambre en ville ou FJT	2	7	
Parents-Famille	3	0	
TOTAL	19	12	

Situation sc	olaire ou pro	ofessionnelle	des jeunes a	ıu 31 décemb	re 2015
Tableau 12		Décision .	Judiciaire	Décision Ad	ministrative
		Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans
Mineurs de plus de 6 ans et de moins de 16 ans non scolarisés					
	ormation scolair	2	4	0	
	Formation professionnelle	1	3		3
Formation EN	Apprentissage ou stage de formation	1	3		6
	Au Chomage ou sans travail		5		3
TOTA	L	4	15	0	12

Commentaires:

Tableau 10:

- Le nombre de jeunes accueillis (31) stagne par rapport à la capacité autorisée (20 places /foyer et 13 /APMN + 4 /PEAD).
- Par contre, le nombre de jeunes accompagné au domicile familial (PEAD) est constant et est en phase avec la commande départementale : 889 journées réalisées pour 941 demandées).

Tableau 11:

- Nous n'observons pas les effets de la loi du 5 mars 2007 sur les situations juridiques des jeunes confiés à la MECS, bien au contraire : seulement, 8 accueils provisoires.

Tableau 12:

- Les chiffres, en particulier pour les plus de 16 ans, indiquent toute la difficulté que la majorité des jeunes accueillis ont à vivre une scolarité ordinaire; l'apprentissage et la formation professionnelle sont une voie d'insertion (8); à noter 5, sans travail /chômage.

II − *Le fonctionnement* :

Les équipes des **foyers** sont composées de façon identique, cf. **organigramme de la MECS HEA.** : Il est identique à celui de l'année précédente, soit un total de 29,14 ETP.

- 5.5 éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs référents, garants du projet individuel de chaque jeune,
- 1 animateur, intervenant plus particulièrement pour des temps d'activités (mercredi après-midi, fin de semaine et soirées),
- 1 maîtresse de maison,
- 2,25 surveillants de nuit.

L'équipe APMN et PEAD

L'effectif de l'équipe a été révisé dans le cadre du redéploiement des places (APMN et PEAD) du CPOM. Cela a des conséquences sur l'organisation de l'accompagnement des jeunes et sur le suivi des familles dans le cadre des PEAD.

Cela implique aussi qu'il est plus complexe de poursuivre notre travail de réseau.

Elle est composée aujourd'hui:

- 1 Chef de Service (0.50 ETP)
- 2 éducateurs spécialisés et 1 moniteur éducateur à temps plein
 - 1 psychologue à temps partiel (0.25 ETP)

La cohérence de l'action éducative nécessite une communication de qualité entre les intervenants pour assurer la continuité du service soit,

- ≥ en Accueil Personnalisé en Milieu Naturel (APMN) pour 13 jeunes de 17 à 21 ans
- en Placement Éducatif à Domicile (PEAD) pour 4 adolescents de 14 à 18 ans,

Comme dans un internat classique, la protection est la première mission du Service APMN, tout en accompagnant le jeune dans une démarche d'autonomie. La solitude est une constante à laquelle il convient d'être particulièrement attentif.

Le Fonctionnement du service est continu 24h/24h, 365 j/an. Le travail effectif des éducateurs est du lundi au vendredi de 9h00 à 21h00 au bureau ou dans les studios des jeunes accueillis.

Les permanences éducatives par téléphone se font de 20h00 à 9h00 toutes les nuits, les samedis et dimanche. L'intervention des éducateurs est possible sur les temps d'astreinte, au domicile des jeunes.

→ à noter, les équipes des deux foyers et le service APMN ont connu en 2015, des renouvellements dans leur équipe : arrêts maladies, congés sans solde, pour formation, départ en retraite ...L'arrivée de nouveaux professionnels et de plusieurs stagiaires (cf. . Tableau ci-dessous) a pu donner un nouvel élan pour dynamiser des projets et mobiliser les professionnels déjà présents.

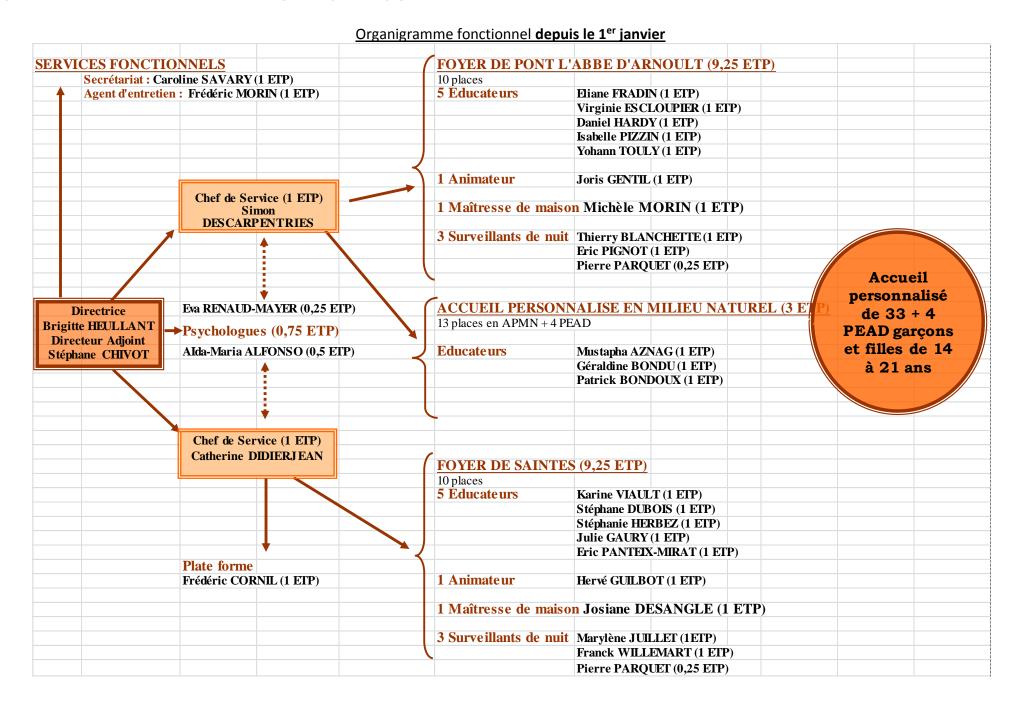
→Formations réalisées en 2015

		Type de formation	Organisme	Durée	Service
Collectif	Manipulation des extincteurs	Formation continue	ACN	2 h	Les 3
Collectif	Recyclage sauveteur secouriste du travail	Formation continue	S For	1 j	ADSEA
Pierre PARQUET	La maitrise de soi par la respiration : agir au lieu de réagir niveau 1	Formation continue	CERF	5 j	SDN
Eric PANTEIX MIRAT	DEES	Qualifiant	IRTS	3 ans	Foyer Gambetta
Simon DESCARPENTRIES	Nouvel accord de branche sur la formation professionnel	Acor	Unifaf	Matinée	CSE
Brigitte HEULLANT Stéphane CHIVOT	Comment améliorer le travail de nuit	Acor	Unifaf	2 jours	Pôle /Mecs direction
Géraldine BONDU	Diplôme médiateur familial	Qualifiant	CNAM	2 ans	APMN

→ Accueil de stagiaires /2015 : L'établissement participe à la formation d'étudiants du secteur social par l'accueil régulier de stagiaires.

		DEBUT	FIN	DUREE STAGE	Structure
Géraldine PALAMENGAS - IRTS	АМР	09/02/2015	11/06/2015	00-5	Saintes
Karine PHELIPPOT - IRTS	ME	23/09/2014	31/01/2015	00-5	PA
Eva ROYER - Lycée Palissy	Bac pro gestion administration	11/05/2015	29/05/2015	00-1	HEA
AKANNI Blessing - Lycée Delage	CAP ATMFC (maitresse maison)	28/09/2015	16/10/2015	00-1	Saintes
ROY Boris - Minerve	prépa concours ME	02/11/2015	27/11/2015	00-1	Saintes
BARBARIN Alexandre - Afpa	Agent entretien bâtiment	23/11/2015	04/12/2015	00-1	HEA
MAGNE Magalie - IRTS	ME	21/09/2015	05/02/2016	00-5	PA
BESSON Isabelle - IRTS	Educ technique spécialisé	14/09/2015	30/01/2016	00-5	APMN

ADSEA 17-LP RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



TROISIEME PARTIE

I. L'actualité :

→ La mise en place du pôle hébergement diversifié: cf. organigramme pôle

Depuis mai 2014, une organisation en pôle a été mise en place : cf. organigramme : les trois MECS (Rochefort/ St Jean d'Angély/ Saintes) de l'association constituent l'hébergement diversifié (foyer – PEAD – APMN - SAS) et s'inscrivent dans une globalité pour des missions communes. La direction est représentée en binôme :

- une directrice (Mme Heullant) un directeur adjoint (Mr Chivot)
- Six chefs de service (deux binômes par MECS)

Les perspectives d'accueil pour **les deux foyers**, suivant le schéma départemental 2013 – 2017 ont été déterminées en lien avec notre Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé en janvier 2014 entre notre association et le Conseil Général :

- 10 places permanentes pour chaque foyer et l'arrêt définitif de la place d'urgence

L'accueil en semi-autonomie (2 autorisés pour chaque foyer) n'est acté que pour des 'montages' d'accompagnements éducatifs individualisés ayant un prix de journée **internat.**

De ce fait, nous n'avons pu concrètement proposer cet accompagnement que sur le site de Pont L'abbé. Ce suivi éducatif a articulé la vie en collectivité et l'accompagnement individuel, en valorisant les compétences des jeunes, les mettre face à une réalité du quotidien autre que celle du foyer, leur permettre d'apprivoiser la solitude et pour certains sans famille ou en rupture d'entrer dans la vie d'adulte avec un minimum de ressources.

Accompagnement

La durée d'accompagnement a légèrement augmentée, une moyenne de 12 mois et les services se sont modifiés en juin 2015 avec le départ de plus de la moitié des jeunes.

Au regard des admissions, nous essayons d'accueillir des jeunes du secteur entre Rochefort et Saintes ... tant que possible. Cela peut être compliqué en termes de transport lorsque les jeunes viennent de trop loin et notamment du sud du département.

Cette distance peut devenir aussi un frein lorsque le jeune recherche et même s'inscrit dans un projet professionnel et que celui-ci est plutôt proche de son environnement familial et donc éloigné de la structure.

Nous pouvons constater qu'un tiers des jeunes accueillis ont un suivi en pédo psychiatrie (avec pour une partie d'entre eux des traitements conséquents) et qu'une orientation vers un dispositif MDPH est préconisée ...

- En ce qui concerne les accueils, nous avons pu proposer des formules les plus adaptées possibles à leur problématique (semi –autonomie). L'équipe éducative a su faire preuve de créativité et de patience pour certains jeunes dont la prise en charge était complexe. Cette adaptabilité est bien sûr possible pour des jeunes âgés de plus de 16 ans.

A la demande des partenaires, ASE et AEMO :

- Accueil adapté en appartement à proximité du foyer, ce qui est plus contenant et plus sécurisant (semi-autonomie en internat)
- **Pour les départs**, les raisons sont multiples. Certains jeunes sont partis parce qu'ils avaient atteint leur majorité, avec une perspective professionnelle plus ou moins fragile. D'autres, ont été orientés vers une forme d'accueil souhaitée et plus adaptée. Nous avons eu des fins de mesure liés à, soit une impossibilité de pouvoir accompagner tel ou tel jeune, soit parce que la famille n'a pas souhaité renouveler l'accueil ou le placement.

Camps

L'équipe éducative exprime à nouveau cette année le regret de n'avoir pu proposer aux jeunes qu'un **séjour extérieur** compte tenu de la rupture du protocole au niveau associatif alors que cet outil s'inscrivait dans le projet d'établissement.

La réglementation horaire et le cadre des activités pratiquées en termes d'assurance ayant abouti en négociation associative, un accord d'entreprise concernant les transferts d'activité a été signé en juin 2015.

Il acte une révision et une logique visant au respect, dans le cadre des séjours de vacances dit transferts, du cadre horaire des salariés et de l'organisation des activités.

Cette négociation entre l'association, les responsables des structures, les représentants du personnel permettra pour l'année prochaine, l'existence de cet outil pédagogique, très intéressant pour notre accompagnement éducatif.

Il y a toujours des séjours de vacances individuels financés en partie par l'établissement.

Si des épisodes violents ont lieu en 2015, ils ont été moins nombreux, c'est la conséquence de la demande de ne plus accueillir d'accueils d'urgence, qui amenait, pour le jeune dans ce type d'accueil, une instabilité de comportement, une angoisse et une source de conflits au sein d'un groupe, en collectivité, en foyer.

Les conduites à risques et les consommations de produits stupéfiants, sont marginales. Cependant des accompagnements à Synergie 17 sont toujours réalisés.

La semi autonomie en internat

Ces projets répondent aux demandes des délégations territoriales et sont construits avec elles. En 2015, des demandes spécifiques pour des admissions directes en internat pour un accompagnement en semi-autonomie nous ont été adressées ; ce fut le cas pour les deux admissions réalisées en septembre de deux garçons.

Cette modalité d'accueil permet aux jeunes de sortir du collectif tout en bénéficiant d'un accompagnement contenant puisqu'au minimum, un contact quotidien est maintenu, soit par une présence éducative à l'appartement, soit par la participation du jeune aux activités du foyer.

IV. Les perspectives :

FOYERS

Les foyers maintiendront leur effectif de 10 places, avec des possibilités d'hébergement diversifié **en internat** (semi-autonomie) à condition que le financement corresponde à un prix de journée 'internat'.

La semi-autonomie en foyer doit garder sa pertinence et réponds à la double attente des jeunes : permanence éducative et autonomie. Pour beaucoup, la sortie du collectif est désirée mais, si elle n'est pas préparée et accompagnée de façon progressive, dans pratiquement tous les cas, elle conduit à l'échec ; l'étape de la semi-autonomie est un moyen de prévenir ces échecs.

→ la mise en place d'un comité de pilotage a permis de reprendre une **démarche d'évaluation interne** qui a été menée et effectuée en 2015.

La réflexion et la réécriture des projets de service sur ce sujet sont en construction, notamment en adéquation avec les futurs objectifs de l'accompagnement des jeunes ; la révision de documents comme le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil, en découlent.

• Pour **l'A.P.M.N.**, les changements dans le fonctionnement de ce service sont déjà en marche : l'équipe de trois éducateurs a dû s'adapter, mutualiser des savoir-faire avec l'équipe APMN de Rochefort sur son fonctionnement. En 2016, elle sera en réflexion quant à son projet de service, en s'adaptant encore davantage à l'accueil des mineurs isolés et l'accompagnement spécifique y afférant.



A .D.S.E.A. 17 L.P.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



« Graf » du Foyer Paule MARAUX



Service d'Adaptation Sociale « Le Transbordeur »

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

- V. La Présentation administrative de la MECS
- VI. Les Missions, objectifs, public cible

DEUXIEME PARTIE

- I. Les données relatives à l'activité
- II. Le fonctionnement
 - o Organigramme
 - o Formations
 - Stagiaires

TROISIEME PARTIE

- I. L'actualité
- II. Les perspectives

PREMIERE PARTIE

I- <u>La Présentation administrative de la MECS</u>

Direction Région	onale de la Le	s Tribunaux pour	
protection judi	ciaire de la	enfants :	La Cour d'Appel :
jeunes	se: 1	7 ROCHEFORT	86 POITIERS
17 LA ROC	CHELLE LA R	OCHELLE SAINTES	

Fonction Principale: Maison d'Enfants à Caractère Social

MECS INSTITUT PAULE MARAUX

29 rues du port 17300 ROCHEFORT © 05.46.99.03.80

05.46.99.95.31. p.maraux@adsea17lp.fr

<u>Direction pôle</u>: Madame B. HEULLANT, directrice du pôle MECS / Monsieur S. CHIVOT, directeur

adjoint

N° FINESS: **170 800 312** CODE CATEGORIE: **177**

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP

5 Place Dorléac 17300 ROCHEFORT № 05.46.88.89.89

@ direction-generale@adsea17lp.fr

<u>Statut juridique</u> : **Privé**

<u>Président</u>: Mr Jean-Claude **DORÉ**

<u>Directeur Général</u>: Monsieur Olivier **LAFON**

HABILITATION

Habilitation en cours de renouvellement
Autorisation de fonctionnement à compter du 16 09 2013 pour une durée de 15 ans
L.221 de l'aide Sociale à l'Enfance art.375 du Code Civil

TARIFICATION: Conjointe

PRIX DE JOURNEE : **FOYER**/223.49 **€ - APMN**/111.75 **€ - PEAD**/55.88 **€ - SAS**/223.76 **€**

<u>CAPACITE en 2014</u>: **35 places en internat**

• FOYER: 10 - APMN et PEAD: 17 (13+4) - SAS: 8

JEUNES CONCERNÉS

Age /Mixité	Foyer /APMN	SAS/ Transbordeur
Minimum à l'admission	14 ans	16 ans
Maximum à l'admission	21 ans	18 ans

ORIGINE GEOGRAPHIQUE:

Département Charente-Maritime prioritairement

FORMATION ACCESSIBLE A L'EXTERIEUR

<u>SCOLARISATION</u>: collèges, écoles, lycées, MFR, CFA ... du secteur

II. Les Missions, objectifs, public cible

Lieu d'accueil d'adolescents et de jeunes majeurs, **l'Institut Paule MARAUX** est une MECS composée de plusieurs entités différentes proposant un hébergement multiforme, **Soit une capacité d'accueil totale de 35 places**.

- le Service d'Adaptation Sociale « le Transbordeur » pour 8 adolescents de 16 à 18 ans avec un concept atypique quant à une prise en charge « alternative », propose un accompagnement en hébergement (chambre individualisée) de prévention éducative spécialisée , en rupture avec l'ancien schéma d'internat collectif , il s'agit de :
 - → proposer à 8 adolescents « en rejet » du système classique de placement en **internat** (souvent dans un processus de fugues répétitives, de comportements pouvant tendre à l'agressivité et/ou à la violence....) **un lieu 'ressources'**, une écoute, un retour à du lien éducatif ... leur donner envie **d'adhérer** à **un lieu « sas »**, permettant d'être accueilli , de se poser , et **d'accrocher** à un projet ...
 - → être en complémentarité avec les différents acteurs et partenaires en matière scolaire (formation) , professionnelle (insertion), protection judiciaire , sanitaire, et être cohérent avec tous les dispositifs en vue d'une construction du parcours du jeune.
 - → permettre, à chaque fois que cela est possible, la proximité du lieu d'accueil et du lieu de vie habituel de l'adolescent(e) et de sa famille,

<u>Sa mission</u>, dans un objectif de prévention spécialisée est de compléter le dispositif d'accompagnement en hébergement des mineurs confiés au titre de la protection de l'enfance par le président du Conseil Général ou par le juge des enfants (protection administrative ou protection judiciaire).

→ Habitat : une unité de vie « hébergement éclaté »

- <u>L'implantation géographique</u> est située à Rochefort, au cœur du département à distance entre la Rochelle et Saintes, il a été logiquement rattaché à L'Institut Paule Maraux, établissement Rochefortais, implanté depuis 1950 accueillant déjà la MECS et le service APMN.

Dits « tremplins », l'aspect des studios dans l'enceinte de l'Institut permet de réserver ces deux chambres à deux jeunes en « admission », en temps d'accueil et d'observation avant un logement individuel 'extérieur '.

- quatre studios de proximité en location proposés pour six jeunes, afin de faciliter la prise en charge 24h sur 24H: pour cette année, pour ce service, nous mettons fin à la colocation et optons pour des logements individuels.
- une maison « ressources », située à Rochefort, <u>lieu /relai</u> pour échanger avec les éducateurs, se poser, se retrouver en groupe, pour préparer son projet d'orientation (prise de rendez-vous, contacts téléphoniques, demandes de stages, documents administratifs à réaliser, CV...).

En 2015, nous avons déménagé, rue Gambetta, pour une maison plus accueillante et plus adaptée :

- pour les jeunes (proximité des nouveaux studios individuels avec l'accès plus facile pour circuler à vélo, se rendre en centre-ville ; proximité de la gare ferroviaire, routière ...,)
- pour l'équipe (aménagement du bureau des éducateurs, du lieu de repas et d'activités pour le groupe).

Ce lieu situé encore plus près du centre-ville de Rochefort permet la possibilité

- → De pôles culturels et l'accessibilité aux loisirs : équipements sportifs de proximité, médiathèque, maison de quartier, etc.
- → De pôles d'insertion de droits communs d'accès facile: pôle emploi, mission locale, centres de formation AFPA, etc....

→ Accompagnement

➤ En 2015, nous avons réalisé 2480 journées pour un prévisionnel de 2482, soit une activité à 100 %. Un taux d'activité annuel global à 95 % était prévu en BP pour **ce service**,

Les demandes **d'admission** dès l'ouverture du service ont été majoritairement masculines ; on peut remarquer une « errance » importante, dès 16 ans, plus marquée pour les garçons, les filles même en fugue ont un point de chute de secours.

Si en 2014, nous avions accueilli des jeunes présentant des troubles psychiques important (2) ; cette année, nous avons accompagné (notamment 3 jeunes) qui sont dans des passages à l'acte « délinquants » avec une forte addiction et consommation à la toxicomanie, à l'alcool ; pour deux d'entre -eux, les sorties se font vers un CER.

Le jeune en rupture est accueilli pour quatre mois, période renouvelable une fois ; l'accueil et le renouvellement étant soumis à la validation du magistrat en accord avec la famille en cours du bilan d'évaluation. Cette temporalité courte s'avère nécessaire, en effet,

- → 6 jeunes ont quitté le service, ce qui génère à quelques rares exceptions (2 mineurs isolés) des durées de séjour assez courtes. Leur âge à l'arrivée (17 ans), proche de la majorité accentue ce phénomène : 4 jeunes concernés.
- ⇒ sur les 6 jeunes sortis aujourd'hui du dispositif , la durée moyenne de placement est de 8 mois, même certains jeunes connaissent une période de longue durée lié à leur projet professionnel en construction (dont les deux jeunes mineurs isolés : un qui quittera le service de lui-même/l'autre jeune qui sera suivi en service apmn) , nous constatons qu'une période d'un mois pour une évaluation est indispensable , et qu'à l'issu de quatre mois , si l'adaptation au service ne s'est pas concrétisée, le jeune doit être réorienté avec une solution de sortie .

A noter, plus de 60 % des jeunes ont 17 ans ; moins de 40 %, 16 ans : l'observation des accompagnements en studios individuels montrent une nécessité pour ces jeunes d'une maturité affective, d'autonomie.

Hormis l'âge physique, 16 ans reste un âge limite pour être seul en studio extérieur ; dans ce cas de figure, l'accompagnement et le projet doivent être rapidement évalué (moins d'un mois) pour assurer sa continuité ou pas, afin de limiter les mises en danger du jeune en lien à la responsabilité du service quant à la protection du mineur (exemple, risque suicidaire ...).

C'est pourquoi, les admissions pour les jeunes de – 16 ans sont écartées même relevant d'une dérogation.

En matière d'accompagnement, l'équipe éducative a davantage pu travailler avec **les familles**, en lien et, par les entretiens du psychologue du service présent auprès des jeunes.

En novembre 2015, la démarche participative de l'évaluation du projet de service est commencée.

→ Partenariat

- Commissariat de Rochefort
- Synergie 17 / réseau santé
- Mairie de Champdolent (atelier de peinture mis à disposition)
- Mairies de Fouras (chantier plages)
- ➤ Centre Social Ferreira Cerca et l'Association d'animation populaire du quartier de Rochefort (AAPIQ) → les cours de français (mineurs isolés)
- Pôle d'Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion (PAQI) de la Rochelle→ stages d'insertion
- ➤ Centre de Formation des Apprentis de la Rochelle → stage 'immersion 'à la journée
- ➤ Épicerie sociale solidaire de Rochefort→stages
- Centre nautique de Marennes (chantier bateau)
- Chantiers « solidarité jeunesse », 'les bateleurs à Montendre'

→ Activités /institution

- Participation à la journée du pôle MECS « les Lapidiales en juin 2015 à Crazannes.
- Journée institutionnelle IPM « Pique nique » en juin 2015 au Transbordeur (avec sa visite emblématique.)
- Noel au Taquet, patinoire / discothèque à la Rochelle
 - ➤ le **FOYER** d'accueil pour jeunes de 14 à 18 ans, 10 places permanentes,

Accueil et hébergement collectif de 10 mineurs des deux sexes de 14 à 18 ans confiés à l'Institut dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires : mise en œuvre d'actions éducatives visant à la protection et l'éducation de ces adolescents.

Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement dans un projet de vie, adapté et personnalisé.

→ Habitat : une rénovation des locaux permanente

≥ Des **travaux** importants ont été effectué :

- Le bureau des éducateurs et une salle de repos (TV-jeux) rénovés en peinture plafonds et murs.
- La réparation des infiltrations de la toiture (touchant les panneaux solaires) comprenant le changement des gouttières.
- La mise en conformité du tout à l'égout (vidage de la fosse existante et branchement au réseau..); l'évacuation des eaux usés provoquaient des inondations au rez de chaussée du foyer en cas de fortes pluies.

Dans une continuité, en 2016, il s'agira de poursuivre la démarche de rénovation et d'entretien, des appartements de semi-autonomie et des chambres des jeunes, de la cuisine, en projet, également, le revêtement de la cour intérieure.

→ Accompagnement

➤ En 2015, nous avons réalisé 9855 journées pour un prévisionnel de 8377 journées, soit une activité à plus de 103 %.

Un taux d'activité annuel global à 85 % était prévu en BP pour ce service,

Des admissions /sorties préparées :

Sur 2015, les **durées** d'accueil ont varié de 6 à 10 mois Elles ont considérablement augmenté en moyenne le séjour en foyer, du fait de l'arrêt de la place d'urgence qui était en 'rupture' et répétitive (15 jours) ; le placement moyen aujourd'hui correspond à une année scolaire, qui respecte le projet du jeune dans son projet d'accompagnement personnalisé.

Autre conséquence de l'arrêt de la place d'urgence, une meilleure concertation avec les partenaires ASE des admissions, et des orientations pour les départs des jeunes concernant les délais de rencontre, visites ..., réunions de projets, ...synthèses/rapports.

Ainsi, l'équipe a axé son accompagnement éducatif davantage sur la préparation des jeunes à l'autonomie (via une mise en condition réelle de 'semi-autonomie 'en appartement dans l'établissement) favorisant le passage des jeunes sur le service apmn.

Nous constatons une dégradation des liens intrafamiliaux (désengagement , précarité ...) et l'augmentation régulière de jeunes sans ressource familiale, ce qui se traduit par une présence en foyer les week-end de plus en plus importante et par conséquent , de nombreuses fugues toujours chez nos adolescents ..

La **stabilité des placements** a engendré une ambiance sereine dans un collectif de jeunes, il est fort de constater moins d'agressivité verbale, de passages à l'acte violents ...même si, les addictions (surtout la toxicomanie) sont toujours présentes au foyer ; par contre, les interdits dans l'enceinte du foyer étant posés, les délits pour le cannabis sont enregistrés à l'extérieur de l'établissement.

L'accueil de 3 à 4 jeunes mineurs isolés sur le foyer a demandé à l'équipe une réflexion sur leur prise en charge et une adaptation à leur gestion du groupe : communication et langage / respect des cultures, de la religion, des us et coutumes au sein d'un collectif.

En 2015, la démarche participative de réflexion et d'écriture du projet de service a opérée toute l'année pour aboutir à sa réalisation en fin d'année.

Le comité de pilotage actionné par le projet de service, continuera en 2016 vers la démarche d'évaluation interne.

Le camp de vacances d'été du foyer du 2015:

S'est déroulé à Paris autour d'un séjour culturel en présence de 8 jeunes pendant 5 jours/4 nuits du 27 au 31 Juillet.

Un service qui gère

- ≥ Un Accueil Personnalisé en Milieu Naturel (APMN) pour 13 jeunes de 17 à 21 ans
- ≥ le Placement Éducatif à Domicile (PEAD) pour 4 adolescents de 14 à 18 ans,

Comme dans un internat classique, la protection est la première mission du Service APMN, tout en accompagnant le jeune dans une démarche d'autonomie. La solitude est une constante à laquelle il convient d'être particulièrement attentif.

Le Fonctionnement du service est continu 24h/24h, 365 j/an. Le travail effectif des éducateurs est du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 au bureau ou dans les studios des jeunes accueillis.

Les permanences éducatives par téléphone se font de 20h00 à 9h00 toutes les nuits, les samedis et dimanche. L'intervention des éducateurs est possible sur les temps d'astreinte, au domicile des jeunes.

→ Accompagnement

Le **PEAD** (placement éducatif à domicile) est un accompagnement nouveau pour ce service en 2015, les 4 places possibles ont été sollicité toute l'année (dont une fratrie).

Il s'agit de donner la priorité au maintien du lien entre le jeune et sa famille tout en permettant un accompagnement soutenu au domicile de celle-ci.

Indications:

Cette mesure peut être envisagée :

- en amont d'un placement, en vue de préparer une séparation physique ou au contraire de l'éviter.
- en aval d'un placement, pour préparer un retour progressif en famille.
- et de manière, tout à fait marginal, en cas d'inadaptation d'un placement traditionnel, lorsque le placement n'est ni compris, ni admis et qu'il est source de traumatisme surajouté.

L'enfant séjourne au domicile parental. A partir d'une décision administrative ou judiciaire de placement, l'équipe du service développe des modalités d'accompagnement et de soutien à l'enfant et à sa famille dans et hors domicile parental, permettant autant que possible le maintien des repères de vie habituels pour l'adolescent et proposant un appui éducatif aux parents.

Elle permet d'éviter la séparation parents / jeunes lorsqu'elle n'est pas absolument nécessaire. Il s'agit là de sortir de la traditionnelle césure, le clivage, entre l'intervention en milieu ouvert et le placement en structure d'hébergement de type MECS (cf. loi de réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007).

L'action éducative prend la forme d'entretiens individuels éducateur/mineur, d'entretiens familiaux, d'accompagnements et de temps partagés avec le mineur.

Cette intervention éducative prend en compte et vise à mettre en tension avec les responsables légaux le concept de parentalité :

- L'exercice : il s'agit de restaurer les droits et les devoirs des parents notamment à travers la lecture de l'ordonnance du juge,
- La pratique : à partir des tâches du quotidien,

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

 L'expérience; c'est-à-dire les représentations que les parents ont de la fonction parentale. Cette dimension associe l'intervention du psychologue du service.

A six mois, il est procédé à un bilan de fin de mesure avec l'ensemble des acteurs familiaux et des professionnels dont les responsables commanditaires.

Au terme de cette évaluation, il est proposé soit ;

- l'arrêt de toute forme d'intervention sociale
- le renouvellement de la mesure de PEAD
- la mise en œuvre d'un placement
- la prolongation d'une intervention à domicile sous la forme d'une AED ou d'une AEMO.

Nota:

- La durée de la mesure est limitée à 6 mois, renouvelable.
- En cas de difficultés, la décision de fin d'intervention est prise conjointement par le directeur du service qui aura alerté et par le délégué.
- Dans le cadre d'une mesure judiciaire, il en est référé au juge des enfants qui décide alors de la poursuite ou non de la mesure.
- Les interventions dans le cadre du PEAD sont prévues dans un rayon de 30 à 40 kilomètres autour du lieu d'implantation du service, ou nécessitant un délai maximal de 45 minutes de trajet.
- Les professionnels sont formés à l'analyse systémique et aux questions relatives à la parentalité.
- Les parents continuent à s'occuper financièrement de leurs enfants et assurent leur couverture sociale.

Pour **l'accompagnement en APMN**, l'activité a été constante, pour une durée moyenne d'accompagnement de 7 mois.

Il est à noter une baisse des admissions en contrat jeune majeurs et l'accueil de 6 jeunes mineurs / majeurs isolés étrangers.

Ainsi, l'équipe a développé **le partenariat** avec la DEFAS, service spécialisé sur le suivi des MIE : une adaptation du projet APMN à ces nouvelles situations et une présence éducative plus opérante et spécifique. Ce point doit être mis en corollaire avec le précédent ; c'est-à-dire qu'en même temps que l'effectif de 3 éducateurs est aujourd'hui la norme pour ce service, il est demandé d'accueillir et d'accompagner des jeunes qui sont mineurs à leur arrivée et qui ont besoin d'un accompagnement approprié à leur situation II y a là un paradoxe qui est complexe à vivre au quotidien....

Pour le Foyer et le service APMN /PEAD

→ Partenariat

- Partenaires institutionnels : les services de l'aide sociale à l'enfance (A.S.E), de la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (D.T.P.J.J), de l'éducation nationale, le juge des enfants, les collèges, les lycées pour l'orientation ou réorientation vers un établissement scolaire ou enseignement spécialisé, professionnel, les C.F.A, les Maisons Familiales et Rurales.
- Partenaires sociaux : les services d'hébergement et structures partenaires (au sein même de l'ADSEA 17-LP), la M.E.C.S Cheval et Insertion avec le groupe « Familles et Réseaux » les organismes de logement, les services locaux (commissariat, mairie, associations diverses ...), A.G.I.R abcd (Association Générale des Intervenants Retraités, Actions de Bénévoles pour la Coopération et le Développement), A.A.P.I.C.
- Partenaires professionnels: la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle(DRTEFP), la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et de la formation professionnelle (DIRRECTE), le Pôle Emploi, les missions locales, les permanences d'accueil, d'information et d'orientation(P.A.I.O), l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (A.F.P.A), VIVRACTIF, les entreprises
- Structures de soins: les hôpitaux, les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), le C.M.P Ados, la M.D.A.J.A, les services d'éducation et de soins à domicile (SESSAD), le Centre de Planification de Rochefort, le C.L.A.T, le Pôle Santé rue Touffaire à Rochefort, le centre de soins de Niort, l'association MANA à Bordeaux, les centres d'accueil et de soins spécialisés pour les Personnes addictes et leurs familles (Synergie 17)...etc.

Les rencontres institutionnelles :

<u>Le Défi rêve</u>: rencontre sportive amicale inter – mecs du département 17, le 14 mars pour 3 jeunes du foyer.

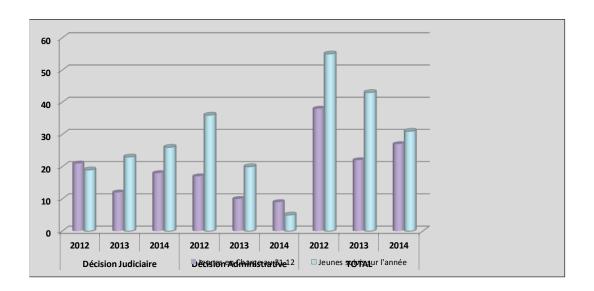
<u>Journée « Lapidiales »</u> qui a permis une rencontre entre toutes les M.E.C.S de l'A.D.S.E.A 17 L.P (le 3 juin).

<u>Journée institutionnelle I.P.M</u> entre le S.A.S Le Transbordeur, l'A.P.M.N et le foyer autour d'un pique-nique en bas du pont Transbordeur et visite du musée.

I. Les données relatives à l'activité

ACTIVITE DES TROIS ANNEES PRECEDENTES

RAPPEL	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
KAPPEL	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Jeunes en Charge au 31.12	21	12	18	17	10	9	38	22	27
Jeunes suivis sur l'année	19	23	26	36	20	5	55	43	31



COMMENTAIRES:

Ces tableaux ne concernent pas le Service d'Adaptation Sociale « le Transbordeur » ouvert en septembre 2013.

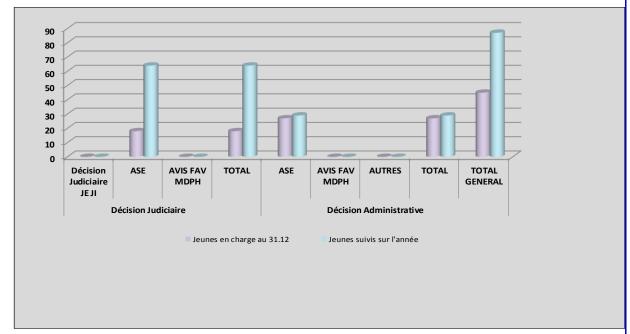
- Pour ces trois années (2012/2013/2014), certes, une constante des effectifs, mais l'activité concernant donc le foyer et le service APMN Paule Maraux était en diminution, pour une moyenne de 30 jeunes accueillis.
- Suivant le graphique, nous pouvons constater que la part des jeunes confiés en assistance éducative (décision judiciaire) augmentait régulièrement ; à contrario, la part des accueils administratifs diminuait d'une façon flagrante : cela s'inscrit dans les intentions du législateur, sur fond de loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

		Dá	cision Judic	iaira	Dási	sion Adminis	EUNES SUR		TOTAL	
		Garcons	Filles	Total	Garcons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
(a)	Jeunes en Charge au 01.01	30	13	43	8	8	16	38	21	59
(b)	Jeunes confiés durant l'année	14	7	21	3	4	7	17	11	28
	Jeunes sortis durant l'année	30	12	42	9	10	19	39	22	61
	Jeunes en charge 31.12	13	5	18	3	5	8	16	10	26
ı+b)+ Flux ernes	Jeunes suivis sur l'année	44	20	64	12	15	27	55	32	87
	80							-		
	80 70 60 50 40 30 20 10 Garçoi	ns Filles	Total Gary	ons Filles	Total Ga	rçons Filles	Total			

COMMENTAIRES: Tableau 1

- En 2015, nous avons réalisé :
 - → Pour le service sas transbordeur, 2480 journées réalisées (taux d'activité à 100 %), pour 2482 journées prévues pour un taux d'activité fixé à 100 %,
 - → Pour le foyer et le service apmn-pead, 9855 journées réalisées (taux d'activité à 103 %), pour 8377 journées prévues pour un taux d'activité fixé à 85 %
 - -L'augmentation de l'activité, avec 87 jeunes suivis dans l'année, s'explique d'une part, par
 - . L'ouverture du service sas transbordeur qui répond à un demande spécifique hors collectif de places pour adolescents de 16-18 ans en rupture ; et d'autre part,
 - Les orientations nouvelles du schéma départemental 2013-2017 en lien avec le CPOM associatif qui ont ouverts des places permanentes pour le foyer (avec l'arrêt des places d'urgence qui n'étaient pas stables en activité ...) et ouverts des places en PEAD qui permettent de répondre à une demande d'accompagnement plus adaptée.
- Le flux des entrées /sorties est important, 61 jeunes sortis, pour 26 admissions prononcées en 2015.

(Tableau 2) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2015 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE										GE
	Décision Judiciaire						Décision Administrative			
		Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
(a)	Jeunes en charge 01.01	0	43	0	43	16	0	0	16	59
(b)	Jeunes confiés dans l'année	0	21	0	21	7	0	0	7	28
(c)	Jeunes sortis dans l'année	1	41	0	42	19	0	0	19	61
(d)	Jeunes en charge au 31.12	0	18	0	18	27	0	0	27	45
(a+b)	Jeunes suivis sur l'année	0	64	0	64	29	0	0	29	87



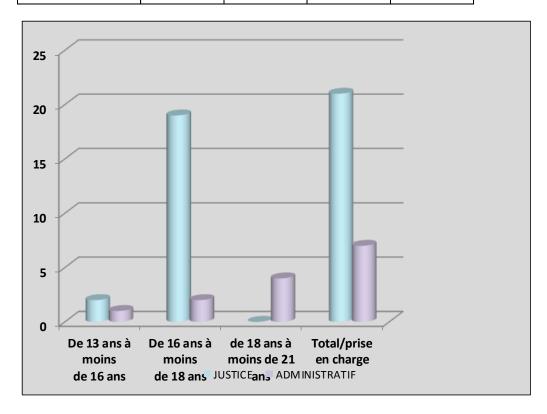
COMMENTAIRES: Tableau 2

- Nous pouvons constater une absence en 2015 des placements judiciaires directs: le nombre de gardes judiciaires confiées au CG 17 est important par rapport à celui des gardes directement confiées à la MECS (70%) dans sa globalité (même pour le service du SAS Transbordeur).
- Si le tableau ne fait pas état de jeunes présents dans l'établissement au titre d'une décision MDPH, pour autant 5 adolescents (3 services tous confondus) relèvent à l'entrée et/ou en préparation à leur sortie de cette instance ; la question de l'orientation est posée comme problématique...

Hormis deux jeunes (représentant 150 journées 'extérieures ' de présence en Foyer et un glissement en mesure PEAD pour 305 journées), tous les jeunes en 2015 sont issus du département de Charente-Maritime.

/Talalaa 4				PRISE EN CHA	D C C
I I anieali 4	$A \triangle A = A + A + A + A + A + A + A + A + A +$	JELINES	1)F I A	PRISE EN L.HA	K(-F

	De 13 ans à	De 16 ans à	de 18 ans à	Total/prise
	moins	moins	moins de 21	en charge
	de 16 ans	de 18 ans	ans	en charge
JUSTICE	2	19	0	21
ADMINISTRATIF	1	2	4	7
TOTAL GENERAL	3	21	4	28



COMMENTAIRES: Tableau 4

- Sur les 28 jeunes accueillis au cours de l'année,
 - o 3 d'entre eux avaient entre 14 et 17 ans
 - 21 entre 16 et 18 ans
 - o seulement, 4 de plus de 18 ans
- Les admissions démontrent un spectre d'âge limité entre 16 et 18 ans
- L'impact des admissions de jeunes mineurs isolés est flagrant :
 - o 9 mineurs isolés étrangers (MIE) accueillis (tous des garçons)
 - o 12 contrats jeunes majeurs (CMJ) dont 5 jeunes MIE.

(Tableau 5) SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE STRUCTURE

			JUSTICE	ADMINIS TRATIF
	Public de la	a protection		
Jeunes confiés	Public d'u	ın service	3	5
à un autre établissement	Secteur	Même association		
	associatif	Autre association		
	Public de la		3	
Jeunes confiés à un autre centre	Public d'u	ın service		
de placement familial	Secteur	Même association		
Tarrillar	associatif	Autre		
	Public de la	association a protection	3	
Jeunes suivis par un autre	Public d'u	ın service		2
service de milieu	Secteur	Même		
ouvert	associatif	association Autre		
Jeunes arrivés à	la suite d'une	association Même		
investigation et		association		
éducative ou d'u		Autre		
socia	ıle	association		
Jeu	nes incarcérés	3		
Chez les parent	ts, en famille, s éducative	7		
Acc	cueil d'urgence			
Autres situations	non répertorié	5		
Situation antérieu d'ad	ire inconnue pa ction éducative			
	Total		21	7

COMMENTAIRES: Tableau 5

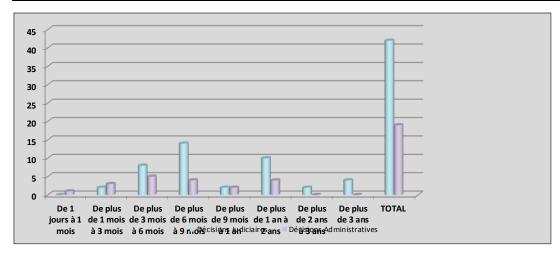
Lors de l'admission, le type de prise en charge pour les 28 accueils de jeunes en 2015, se distingue ainsi :

→ Les placements judiciaires sont majoritaires (21) et représentent des mesures éducatives ; à contrario, les mesures administratives (7), un tiers des accueils dits provisoires diminuent cette année.

Au regard des chiffres, pour les mesures judiciaires,

→ 11/21 des jeunes viennent d'un établissement de la protection de l'enfance et du secteur associatif ; 3/21 d'une famille d'accueil et 7/21 de leur milieu familial, sans mesure éducative préalable.

	(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES								
	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an		De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires	0	2	8	14	2	10	2	4	42
Décisions Administratives	1	3	5	4	2	4	0	0	19
TOTAL GENERAL									61



COMMENTAIRES: Tableau 6

- La durée moyenne des placements terminés en 2015 s'établit à 9 mois, en 2014 environ 8 mois ; cet indicateur est en légère hausse.
- Pour tous les types de mesure, en foyer, particulièrement, les durées ont considérablement augmenté du fait de l'arrêt de l'accueil de la place d'urgence. Le placement moyen aujourd'hui correspond à une année scolaire, ce qui respecte le projet scolaire du jeune dans une continuité.

SECTION 3

JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2015 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE

(Tableau 8) SITU	ATION DES JEUNES A	Décisions	Décisions	
	ENCHARGE		Judiciaires	Administratives
	public de la protection judiciaire de la jeunesse			_
Jeunes confiés à un autre	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance		7	
établissement	secteur	même association	3	
	associatif	autre association	2	
	Institut médico- éducatif ou établissement sanitaire			
public de la protection judiciaire de la Jeunes confiés jeunesse				
à un autre centre de placement familial	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance		7	8
	secteur associatif	même association		
	associatii	autre association		
	public de la protection judiciaire de la jeunesse		2	
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur	même association		
	associatif	autre association		
Parents, familles, sans mesure éducative			9	3
autonomie , sans mesure éducative				
autres situiation non répertoriées				
TC	TAL GENER	30	11	

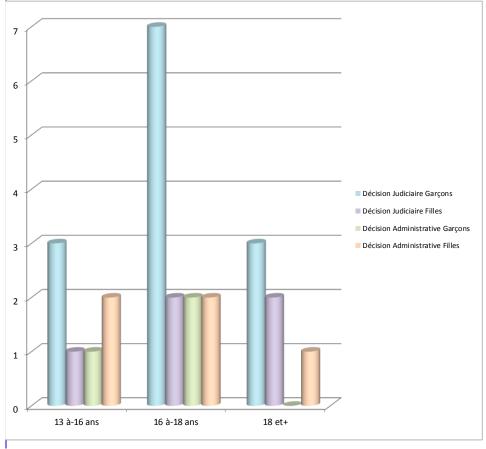
(Tableau 7) SITUATION JURIDIQUE DERNIER JOUR PRISE EN CHARGE							
Garçons Filles Total							
Mineurs en danger	30	12					
Total Justice	30	12	42				
Mineurs administratifs	0	2					
Jeunes majeurs administratifs	8	8					
Total Admin	9	10	19				

COMMENTAIRES: Tableaux 7 et 8

- Les 41 sorties ont donné lieu à :
 - → 12 retours en famille sans mesure éducative
 - → 15 départs en famille d'accueil
 - → 3 retours en famille sans mesure éducative
 - → 2 retours en famille avec suivi aemo
 - → 9 départs vers d'autres établissements

JEUNES EN CHARGE AU 31/12/2014

(Tableau 9) AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2015								
		13 a 16 ans		+ 16 ans			Total	Nbre familles
		13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+	Total	Total	Note families
54.1.1	Garçons	3	3	7	3	10	13	
Décision Judiciaire	Filles	1	1	2	2	4	5	18
dalciane	Ensemble	4	4	9	5	14	18	
Brance	Garçons	1	1	2	0	2	3	
Décision administrative	Filles	2	2	2	1	3	5	8
dammordavo	Ensemble	3	3	4	1	5	8	
TOTAL GENERAL						26		



COMMENTAIRES: Tableaux 9

- Plus précisément, sur leurs âges, pour 26 jeunes accueillis au 31.12.15 :
 - → 7 sont âgés de 13 à 16 ans (4 Garçons/3 Filles)
 - → 13 sont âgés de 16 à 18 ans (9 G/4 F)
 - → 6 âgés de plus de 18 ans (3G/3F)
- La tranche d'âge la plus présente (16-18ans) est nettement marquée, pour autant au fil des admissions la répartition par âge se lisse.
- Globalement, sur 61 jeunes pris en charge dans l'année (tous services confondus), 37 sont des garçons.
- Au tableau, pour les jeunes présents au 31/12 /15, les garçons sont toujours en majorité (16) pour 10 filles, pour autant, vers l'âge de la majorité, la répartition entre sexe est similaire vers des dispositifs de sortie pour une autonomie.

Lieu d'hébergement des jeunes au 31 décembre 2015

Tableau 10	Décision Judiciaire	Décision Admin
Hébergement collectif	8	2
annexe		
chambre en ville ou FJT	7	6
Parents-Famille	3	
TOTAL	18	8

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31 décembre 2015

Tableau 12		Décision .	Judiciaire	Décision Ad	ministrative	
		Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	
		Π		-		
Wineurs de plus de 6 de 16 ans non						
	Formation scolaire)	8		5	
	Formation professionnelle		3		1	
Formation EN	Apprentissage ou stage de formation		6		2	
	Au Chomage ou sans travail		1			
TOTA	L	0	18	0	8	

Situation juridique des jeunes au 31 décembre 2015

Tableau 11	Garçons	Filles	TOTAL
Mineurs en	10	3	
danger	10		
jeunes majeurs	3	2	
en danger	3	2	
Ens Justice	13	5	18
Mineurs	3	1	
administratifs	5	†	
Jeunes majeurs		1	
administratifs		I	
Ens administratif	3	5	8

COMMENTAIRES: **Tableaux 10, 11 et 12**

- Le nombre de jeunes accueillis (26) correspond à la capacité autorisée (10 places Foyer/ 13 APMN –PEAD / 8 SAS), ce chiffre tient compte des jeunes qui sont sortis dans l'année ...
- Nous n'observons pas les effets de la loi du 5 mars 2007 sur les situations juridiques des jeunes confiés à la MECS, bien au contraire, seulement 7 mesures administratives (accueils provisoires).

- Les chiffres, en particulier pour les plus de 16 ans, indiquent toute la difficulté que la majorité des jeunes accueillis sont soutenus dans une scolarité ordinaire (13); un apprentissage (8) et une formation professionnelle (4).

Organigramme fonctionnel A.D.S.E.A. 17 - LA PROTECTRICE DIRECTION GENERALE Institut Paule MARAUX Tél: 05.46.99.03.80 Olivier LAFON 29 rue du Port Fax: 05.46.99.95.32 17300 ROCHEFORT Email: paule-maraux@wanadoo.fr Psychologue Isabelle COHIER Chef de Service Chef de Service Educatif Educatif MECS - APMN S.A.S. Sarah BASSET Transbordeur Christine GABORIT FOYER S.A.S. Transbordeur APMN INT LAPENE BY LASCELLES-LLOYD 21 janvier 2015 Surveillants de nuits Eric MARTINEAU Patrice SABARLY Surveillants de nuit Noureddine MAGUCHI Rodolphe DUMAN

II LE FONCTIONNEMENT

Le personnel : cf. organigramme de la MECS

• Les équipes du foyer et de l'apmn sont composées de façon identique à l'année précédente, soit un total de 29,14 ETP.

L'équipe FOYER

- 1 Chef de Service Éducatif 0.50 ETP
- 6,5 (ETP) éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs qui assurent l'encadrement des jeunes de 7h00 à 23h00, 7/7 jours tout au long de l'année, plus un élève moniteur éducateur en contrat de professionnalisation.
- 1 maîtresse de maison qui prévoit, achète et confectionne les repas, aide à l'entretien du linge, veille à la propreté des locaux et aux respects des règles d'hygiène
- 1 psychologue à temps partiel 0.25 ETP
- 2 surveillants de nuit qui travaillent de 22h30 à 7h30 le matin. Un contact matin et soir est prévu entre celui-ci et l'éducateur de service afin de faire le lien sur les jeunes et les évènements survenus pendant la nuit ou la journée. Un troisième surveillant de nuit recruté sur un 0.20 ETP permet aux deux premiers de prendre des congés.

L'équipe APMN-PEAD

Elle est composée : 1 Chef de Service (0.50 ETP)

1 éducateur spécialisé et 2 moniteurs éducateurs à temps plein

- 1 psychologue à temps partiel (0.25 ETP)
- L'équipe SAS Transbordeur soit 8,25 ETP
- 1 secrétaire (0,50 ETP)
- 1 chef de service (1 ETP)
- 1 psychologue (0,25 ETP)
- 1 technicienne de l'intervention sociale et familiale (1 ETP)
- 2 éducateurs spécialisés (2 ETP)
- 2 moniteurs éducateurs (2 ETP)
- 2 surveillants de nuit (1,5 ETP)

→ à noter, les équipes du foyer et du SAS Transbordeur ont connu en 2015, des renouvèlements dans leur équipe : arrêts maladies , congés sans solde , pour formation , départ en retraite ...L'arrivée de

nouveaux professionnels et de plusieurs stagiaires (cf.. Tableau ci-dessous) a pu donner un nouvel élan pour dynamiser des projets et mobiliser les professionnels déjà présents.

<u>La Formation du personnel</u>:

SALARIE(E)	FONCTION	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
		FORMATION	NINDIVIDUELLE		
Sarah BASSET	Chef de Service	Caferuis	IRTS Saintes	01/09/13 au 31/12/15	Foyer APMN
Vincent LAPENE	Éducateur Spécialisé	Approche Systémique	Forsypha	18/05 au 20/05/2015	SAS
Justine DEROZIERES	Éducatrice Spécialisée	Approche Systémique	Forsypha	18/05 au 20/05/2015	Foyer
Brigitte HEULLANT	Directrice	Améliorer le travail de nuit	IRFFA	2 jours	Pôle /mecs
		FORMATIO	N COLLECTIVE		
Équipe SAS	Collectif	Projet de service	P.GARIC	1 journée/préparation 2015	SAS

L'accueil de Stagiaires :

L'établissement participe à la formation d'étudiants du secteur social par l'accueil de stagiaires.

STAGIAIRE			DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
Sonia CABANNES	TISF	ASKORIA	Fin 15/03/2015	APMN
Jennifer BONNET	M.E.	IRTS	Du 21/09/15 au 05/02/2016	Foyer
			_	-

TROISIEME PARTIE

I. L'actualité :

SAS - Transbordeur

Mises en travail de l'année

- Les jeunes de ce service sont hébergés en autonomie « accompagnée » dans leur studio individuel et doivent être autonome dans leur gestion quotidienne (sécurité / entretien de leur logement) : or, cette autonomie n'est pas acquise de fait.
 - Nous constatons d'importantes **dégradations** dans les logements, dus à différents critères (problème d'hygiène et difficulté de prise en charge matérielle d'un studio pour un jeune / manque de maturité à assumer une clé, à se protéger d'autrui, à respecter un état des lieux /contrat).
- Nous avons à faire face à des jeunes agissant par des actes de délinquance, confrontés aux addictions de toxicomanie et d'alcool, nécessitant les centres de soin et de prévention « Synergie 17 », et nous avons travaillé pour un partenariat actif sous forme d'une convention avec le commissariat de Rochefort
- Nous avions 'ouvert 'le Sas-Transbordeur, avec un pré-projet de service qui nous donnait les bases d'un fonctionnement; aujourd'hui, il nous faut plus précisément le définir dans ses axes, et objectifs plus affinés en fonction des jeunes que nous recevons.

Une démarche collective d'équipe est amorcée en fin d'année 2015 et doit permettre une évaluation et une évolution dans l'écriture du projet de service, fixé fin 2016 ...

Points d'évolution

- Fort de l'expérience d'une année, nous avons déménagé, rue Gambetta, pour une maison « ressources » plus accueillante et plus adaptée :
 - pour les jeunes (proximité des nouveaux studios individuels avec l'accès plus facile pour circuler à vélo, se rendre en centre ville ; proximité de la gare ferroviaire, routière ...,)
 - pour l'équipe (aménagement du bureau des éducateurs, du lieu de repas et d'activités pour le groupe).

L'année d'expérience nous permet d'évaluer les admissions des jeunes accueillis et nos pratiques d'accompagnement, au vue de nos difficultés nous avons renforcé :

Le temps de nuit

Il apparaissait essentiel de tenir compte du public accueilli (minorité, comportement à risque et insécurité locale dénoncée des logements extérieurs,..) et de reconsidérer deux temps plein de surveillants de nuit, afin de combler la plage horaire de 4h du matin à 7 heures,

Le partenariat

Les caractéristiques de ce service et l'âge du public accueilli entraînent forcément des « risques » et une certaine responsabilité partagée, qui engage

- Le magistrat qui confie le mineur au service, cautionnant ainsi d'emblée son déplacement géographique (exemple de la fugue dès le soir de son arrivée) au gré des événements et de l'évolution de la situation
- Le réseau partenarial (délégation ASE / AEMO / protection judiciaire)
- une permanence , disponibilité et intervention rapide du chef de service éducatif du S.A.S.(exemple , si fugue pendant au moins 15 jours , non-adhésion du jeune → signalement → Groupe Appui Médiation → fin de l'accueil du jeune) ;
- → Le lien avec le réseau : des services de soins, des services judiciaires, doit être efficient quant au projet et à l'orientation du jeune quand celle-ci est problématique et urgente dans une situation de mise en danger du jeune (exemple tentative de suicide, spirale de délits (vols, agressions physiques ...),
- → Le lien avec **la famille** est primordial, celle-ci étant une composante essentielle de l'environnement social du jeune : Il s'agit aussi de (re)créer, maintenir, renforcer du lien entre le jeune et son entourage familial, avec l'aide du psychologue du service, associer et responsabiliser celle-ci, pour que la famille soit actrice dans le projet individuel de leur enfant

FOYER /APMN

Mises en travail de l'année

- L'entretien des locaux du foyer, les travaux d'aménagement sont constants : cette année, c'était le raccordement du tout à l'égout au réseau de la ville en effet, des projets de rénovation sont prévus, mais demandent, chaque année, des investissements lourds financiers, comme le revêtement de la cour intérieure du foyer, et le ravalement des façades extérieures ...qui sont en projet.
- Nous avons toujours à faire face à des problèmes de consommations de produits, surtout du cannabis , nécessitant les centres de soin et de prévention « Synergie 17 », aux dangers de ces dépendances au travers d'animations interactives... et nous avons travaillé pour un partenariat toujours plus actif sous forme d'une convention avec le commissariat de Rochefort.
- Le service APMN /PEAD a du s'adapter a un rythme de travail différent avec 3 éducateurs : le manque de temps n'a pas permis de réfléchir sur le projet du service qui évolue, avec les mesures PEAD et le rapprochement nécessaire à une mutualisation à la fois, géographique, des compétences et de fonctionnement des deux services APMN (HEA et IPM), dans une dynamique actuelle de pôle d'hébergement MECS

Points d'évolution

- La stabilité de l'accueil permanent permet un accompagnement éducatif sur la durée
 - Le groupe de jeunes est plus serein,

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

- La vie institutionnelle est interactive, plus suivie sur une continuité, les placements sont plus longs (exemple vie participative en CVS)
- ≥ Depuis plusieurs années, nous étions confrontés à un nombre de placements instables sur ce service : la notion d' « urgence » était mal vécue pour le jeune lui-même accueilli pour un temps déterminé et incertain...

En effet, pour **10 places <u>permanentes</u>** dont 6 en appartement de semi-autonomie, nous constatons un apaisement sur le lieu de vie, au sein du groupe du foyer : les jeunes accueillis pour un temps déterminé ont pu dans leur majorité construire, et suivre dans une continuité leur projet scolaire et/ou professionnel.

L'équipe éducative s'est montré participative en comité de pilotage pour les projets individuels et participer à la réflexion et la réécriture du **projet de service**.

Nous finissons l'année 2015 ayant écrit un document, fruit d'un an, d'une formation collective, participative, projet dans lequel l'essentiel de nos missions en foyer est précisé.

Des axes d'amélioration ont été retravaillés en 2015, entre autre,

- →la mise en œuvre du projet et la démarche de projet personnalisé
- →les règles de vie / la gestion des risques (fugues, violences ...)
- →la coordination des interventions éducatives (organisation ...).
- →l'expression des usagers et la qualité de vie (en travail en 2016 par le biais d'une formation collective)

II. Les perspectives

→ La continuité du pôle hébergement diversifié:

Depuis 2014, une organisation en pôle a été mise en place : cf. organigramme : les trois MECS (Rochefort/ St Jean d'Angély/ Saintes) de l'association constituent l'hébergement diversifié (foyer – PEAD – APMN - SAS) et s'inscrivent dans une globalité pour des missions communes. La direction est représentée en binôme :

- une directrice (Mme Heullant) un directeur adjoint (Mr Chivot)
- Six chefs de service (deux binômes par MECS)

Les perspectives d'accueil pour le foyer, le service APMN- PEAD- et le service du Transbordeur suivant le schéma départemental 2013 – 2017 ont déterminé en lien avec notre Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé en janvier 2014 entre notre association et le Conseil Général :

- 10 places permanentes pour le foyer et l'arrêt définitif de la place d'urgence

La durée d'accompagnement (3 services confondus) a légèrement augmentée, une moyenne de 8 mois et les services se sont modifiés en juin 2015 avec le départ de plus de la moitié des jeunes.

Au regard des admissions, nous essayons d'accueillir des jeunes du secteur entre Rochefort et Saintes ... tant que possible. Cela peut être compliqué en termes de transport lorsque les jeunes viennent de trop loin et notamment du sud du département.

Cette distance peut devenir aussi un frein lorsque le jeune recherche et même s'inscrit dans un projet professionnel et que celui-ci est plutôt proche de son environnement familial et donc éloigné de la structure.

- **En ce qui concerne les accueils**, nous avons pu proposer des formules les plus adaptées possibles à l'accueil des jeunes mineurs isolés tant sur le foyer, sur le sas, qu'en service apmn.
- **Pour les départs**, les raisons sont multiples. Certains jeunes sont partis parce qu'ils avaient atteint leur majorité, avec une perspective professionnelle plus ou moins fragile. D'autres, ont été orienté vers une forme d'accueil souhaité et plus adapté. Nous avons eu des fins de mesure liés à, soit une impossibilité de pouvoir accompagner tel ou tel jeune, soit parce que la famille n'a pas souhaité renouveler l'accueil ou le placement.

Les conduites à risques et les consommations de produits stupéfiants, sont toujours importantes, les accompagnements vers Synergie 17 sont en augmentation.

Si des épisodes violents avaient lieu en 2013, 2014, ils ont été moins nombreux, **c'est la conséquence** de la demande de ne plus accueillir d'accueils d'urgence , qui amenait, pour le jeune dans ce type d'accueil, une instabilité de comportement, une angoisse et une source de conflits au sein d'un groupe, en collectivité, en foyer.
